



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(55^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mercredi 23 mai 1990

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire étrangère** (p. 1652).

2. **Questions au Gouvernement** (p. 1652).

POLITIQUE DE L'IMMIGRATION (p. 1652)

MM. Charles Millon, Michel Rocard, Premier ministre.

LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT (p. 1653)

MM. Hubert Falco, Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.

PROBLÈME PALESTINIEN

SITUATION DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS (p. 1654)

MM. Michel Bérégovoy, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

CHÔMAGE (p. 1655)

MM. Jean-Pierre Defontaine, Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

AIDES PUBLIQUES VERSÉES À RENAULT (p. 1655)

MM. Roland Carraz, Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement.

ALGÉRIE : RÉHABILITATION DES CIMETIÈRES OÙ SONT INHUMÉS DES FRANÇAIS (p. 1657)

MM. Jean-Michel Ferrand, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

ÉLEVAGE

PRÉVENTION DE L'ENCÉPHALOPATHIE (p. 1657)

MM. Serge Charles, Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.

PROBLÈMES DE LA VIANDE BOVINE (p. 1658)

MM. Jean Briane, Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.

TIERS MONDE

AIDE DE LA FRANCE (p. 1659)

MM. Théo Vial-Massat, Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement.

UNIVERSITÉS : PLANS À COURT ET MOYEN TERME AIDE SOCIALE AUX ÉTUDIANTS (p. 1660)

MM. Jean Giovannelli, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

PRODUCTION OVINE (p. 1661)

MM. Martin Malvy, Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.

CÉLÉBRATION PAR L'U.N.E.S.C.O. DU 100^e ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE D'HÔ CHI MINH (p. 1662)

M. Roland Nungesser, Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

REPRÉSENTATIONS PERMANENTES DES GRANDES VILLES, DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS À L'ÉTRANGER (p. 1663)

M. Edouard Landrain, Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

CRÉATION DE ZONES D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ EN RÉGION PARISIENNE (p. 1664)

MM. François Asensi, Michel Delebarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer.

RÔLE DE LA RÉUNION DANS LA POLITIQUE DE COOPÉRATION MENÉE DANS L'OcéAN INDIEN (p. 1664)

MM. Alexis Pota, Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement.

CONTROVERSES

SUR LES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES (p. 1665)

MM. Jean-Jacques Mattei, Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie.

Suspension et reprise de la séance (p. 1666)

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL COFFINEAU

3. **Désignation d'un candidat à un organisme extra-parlementaire** (p. 1666).

4. **Formation des personnels enseignants.** - Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 1666).

5. **Pollution de l'eau.** - Discussion des conclusions d'un rapport tendant à la création d'une commission d'enquête (p. 1666).

M. François Massot, rapporteur de la commission des lois.

Discussion générale :

MM. François Colcombet,

Gilbert Millet,

Mme Marie-France Stirbois,

M. François-Michel Gonnot.

Clôture de la discussion générale.

Passage à la discussion de l'article unique de la proposition de résolution.

Article unique. - Adoption (p. 1670)

6. **Constitution d'une commission d'enquête** (p. 1670).

Nomination des membres (p. 1670)

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.

Suspension et reprise de la séance (p. 1671)

7. Gestion du fonds d'action sociale. - Discussion des conclusions d'un rapport tendant à la création d'une commission de contrôle (p. 1671).

M. François Massot, rapporteur de la commission des lois.

Discussion générale :

M^{me} Monique Papon,

M. Francis Delattre,

M^{me} Marie-France Stirbois,

MM. Yves Durand,

Gilbert Millet.

Clôture de la discussion générale.

MM. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale ; Francis Delattre.

L'Assemblée se prononce contre les conclusions de rejet de la commission.

Passage à la discussion de l'article unique de la proposition de résolution.

Article unique. - Adoption (p. 1675)

8. Constitution d'une commission de contrôle (p. 1675).

Nomination des membres (p. 1675)

9. Dépôt de projets de loi (p. 1675).

10. Dépôt de propositions de loi (p. 1675).

11. Dépôt de rapports (p. 1677).

12. Dépôt d'un rapport d'information (p. 1677).

13. Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat (p. 1677).

14. Dépôt d'une proposition de loi adoptée par le Sénat (p. 1677).

15. Dépôt d'une proposition de loi modifiée par le Sénat (p. 1677).

16. Ordre du jour (p. 1677).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation de parlementaires nord-coréens, conduite par M. Ryou Oho Djoun, député de l'Assemblée populaire suprême de la République populaire démocratique de Corée.

Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à nos collègues. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle, dans un silence sépulcral (*Sourires*), les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe Union pour la démocratie française.

POLITIQUE DE L'IMMIGRATION

M. le président. La parole est à M. le président Charles Millon.

M. Charles Millon. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le premier ministre, nous sommes consternés.

Au mois d'octobre dernier, devant la gravité de la situation politique et sociale, je demandais solennellement, au nom du groupe U.D.F., un débat sur l'immigration et l'intégration. J'ai cru, monsieur le Premier ministre, que vous aviez mis à profit le délai de huit mois, qui s'est écoulé entre octobre 1989 et mai 1990, pour enfin définir une politique d'immigration et pour nous proposer les mesures concrètes à mettre en œuvre d'urgence.

Or à quoi avons-nous assisté hier ? Dans un premier temps, au début du débat, vous avez tenu un discours sur la méthode, pour tenter d'établir un consensus artificiel. Dans un deuxième temps, au terme du débat, sans doute sous la pression de quelques idéologues déçus par l'abandon du droit de vote des immigrés (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. François d'Aubert. Genre Mermaz !

M. Charles Millon. ...vous avez déclaré à l'opposition : « Je ne vous demande pas votre soutien dont je n'ai pas besoin. »

M. François Hollande. Ça, c'est vrai !

M. Charles Millon. Vous avez ainsi claqué la porte à toute concertation (*Huées sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*)...

M. Jean Beaufils. C'est vous qui cherchez une porte pour vous en sortir !

M. Charles Millon. ...sans proposer aucune mesure concrète. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le Premier ministre, arrêtez de vous réfugier derrière la convocation de « tables rondes » à Matignon pour noyer votre incapacité à gérer la question de l'immigration. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Vous connaissez les propositions de l'opposition.

M. Michel Sepin. Justement !

M. Charles Millon. Elle les a exprimées solennellement à Villepinte et les a réitérées hier au cours du débat.

M. François Hollande. Il n'y a vraiment que cela qui vous intéresse !

M. Charles Millon. Faites-nous connaître, ici et maintenant, (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre*)...

M. Jean Beaufils. Bonne citation !

M. Charles Millon. ...à nous qui sommes la représentation nationale,...

M. Marc Dolez. Vous n'êtes pas seuls !

M. Charles Millon. ...les mesures que vous comptez prendre dans les meilleurs délais.

M. Pierre Mazeaud. Le Premier ministre n'a rien à proposer !

M. Charles Millon. Nous vous jugerons sur celles-ci. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. M. Rocard n'a pas de politique ! Il n'a pas de mesures à proposer ! Rien !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre, pour une réponse ici et maintenant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud. Et on recommence !

M. Michel Rocard, Premier ministre. Monsieur le président Millon, puisque vous avez tenu à m'interroger à nouveau, après huit heures et demie de débat hier, c'est sans doute...

M. Jacques Mahéas. Que M. Millon est sourd !

M. le Premier ministre. ... dans l'esprit d'éviter que puissent s'instaurer des malentendus.

M. Pierre Mazeaud. Vous étiez fatigué hier soir, maintenant cela va aller mieux ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le Premier ministre. Je ne suis jamais fatigué (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*) et je prends la responsabilité de tous les mots que je prononce.

Je vais donc essayer de résumer les aspects principaux de la question...

M. Denis Jacquat. Ce sont les travaux d'Hercule !

M. le Premier ministre. ... et je vous crois disposé à y être attentif.

Premièrement, il y a dans notre pays, et c'est bien naturel, un gouvernement qui gouverne (« Non ! » sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République) et une opposition qui s'oppose. Aussi bien le premier n'attend-il pas le ralliement et le soutien de la seconde à toute sa politique. En revanche, sur le sujet qui nous occupe, je crois profondément que des points d'accord larges sont concevables ; et si, à cette occasion, le mot de « soutien » ne semble pas convenir, celui de « conver-

gence » paraît peut-être approprié. Cela aurait à mes yeux l'avantage inestimable de faire savoir à tous, à l'intérieur comme à l'extérieur, que certains aspects au moins - n'en demandons pas trop - de notre politique sont ceux de la France et non, comme je l'ai dit, ceux d'un moment ou d'un gouvernement.

Deuxièmement, le débat d'hier aura permis, si nous le voulons tous, de tirer un trait sur les reproches réciproques liés au passé...

M. Robert Pandraud. Mais il est devenu archaïque !

M. le Premier ministre. ... et de nous autoriser à n'avoir désormais que l'avenir en tête. Pour l'aborder, il faut à la fois affirmer des principes et définir des modalités d'application concrètes qui complètent celles déjà mises en œuvre.

Cette nuit même, j'ai, devant la représentation nationale, déjà donné mon accord à diverses demandes que leurs auteurs jugeaient importantes.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Lesquelles ?

M. le Premier ministre. Et le document que je vous ai promis est en préparation. Il vous sera adressé demain ou vendredi matin au plus tard - et c'est cela l'élément nouveau. Ce document, qui sera rendu public, sera ainsi soumis à votre appréciation.

M. Christian Estrosi. Ça a été comme ça toute la nuit !

M. le Premier ministre. Vous y trouverez le détail des mesures nouvelles envisagées par les uns et les autres, qu'il s'agisse de celles proposées par M. Marchand, en sa qualité de rapporteur de la mission d'information de cette assemblée, du réexamen, souhaité par tous, de certaines conventions bilatérales - c'est un des engagements pris hier soir -, de la présentation d'un rapport annuel incontestable, demandée entre autres par M. Giscard d'Estaing, de l'étude d'une modification des conditions d'attribution de la dotation globale de fonctionnement aux communes en situation difficile, préconisée entre autres par M. Séguin,...

M. Pierre Mozeaud. Ça, c'est une ouverture !

M. le Premier ministre. ... d'un nouveau renforcement de la politique des villes, comme l'ont demandé plusieurs orateurs, le plus précis sur ce point étant le maire de Mulhouse, M. Jean-Marie Bockel, et de bien d'autres choses encore. J'ai dit tout cela hier soir à la tribune. Vous le trouverez confirmé dans ce document.

Troisièmement, il vous appartiendra d'apprécier si vous devez ou non faire vôtres, en tout ou partie, ces principes et ces modalités, quitte à les amender. Mais vous comprendrez qu'en tout état de cause le Gouvernement devra continuer à agir, quelle que soit l'issue de la table ronde à laquelle je vous ai conviés.

J'observe seulement, en dehors de toute polémique, car je crois que tout le monde l'a compris, qu'aller à Matignon ne peut être pour personne - et je dis bien pour personne, c'est-à-dire ni pour vous ni pour moi - synonyme d'aller à Canossa !

Quatrièmement, enfin, parmi les mesures qui restent à prendre, certaines seront législatives et se traduiront par des votes ici même. D'autres relèveront naturellement des procédures de contrôle du Gouvernement qui sont à la disposition du Parlement. Chaque chose en son temps.

Si j'ai choisi de procéder d'une manière différente de celle pratiquée jusqu'à présent, c'est parce que les résultats ne m'ont pas semblé convaincants et parce que, sur un sujet de cette importance, je refuse résolument de désespérer du bon sens au service de l'intérêt général. Merci. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un député du groupe Union pour la démocratie française. Bla bla bla !

LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco.

M. Hubert Falco. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre, la sécheresse, qui sera cette année exceptionnelle, fait craindre aux populations du sud de la France de nouveaux incendies, lesquels détruisent peu à peu nos régions.

Si le Gouvernement consent quelques efforts financiers en matière de prévention et de lutte contre les feux, la flotte aérienne disponible reste insuffisante pour faire face à une multiplication des foyers d'incendie, comme ce fut le cas hélas ! l'été dernier.

Contre les tempêtes de feu, de gros porteurs d'eau sont nécessaires. Or vous ne mettez en service, à titre expérimental, qu'un seul avion Hercules C-130 dont l'efficacité reste à prouver, alors qu'il faudrait au moins quatre avions pour couvrir les régions du sud de la France.

Quant aux Fokker-27 qui doivent remplacer les DC-6, ils rencontrent de réels problèmes de rotation lorsque le vent souffle.

L'appareil le plus fiable et le plus efficace reste à ce jour le Canadair, seul avion qui peut être exploité à partir d'un terrain d'aviation comme d'un plan d'eau. Il est l'élément principal du couple reconnu comme le plus performant : hydravion et hélicoptère.

M. Christian Estrosi. C'est vrai !

M. Hubert Falco. Or les Canadair disponibles, dont malheureusement le nombre s'amenuise chaque année, s'essouffent !

Voilà trois ans que le Gouvernement parle de les renouveler.

M. Jean-Pierre Michel. Il y a trois ans, c'était Pasqua qui était ministre de l'intérieur !

M. Hubert Falco. Or, depuis trois ans, le Gouvernement tergiverse sur un contrat d'achat d'avions amphibies dans leur version turbopropulsée, lesquels sont nettement plus performants que les anciens modèles dont la France dispose. Ces nouveaux appareils offrent des délais d'intervention extrêmement réduits, ce qui vous le savez, monsieur le ministre, est essentiel.

De source québécoise (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), la France aurait même fait pression pour dissuader l'Espagne de commander ce nouveau type d'appareil, afin d'obtenir un meilleur prix en retardant les deux commandes nécessaires au démarrage de sa construction. Pourtant, la société canadienne nous proposait un prix intéressant comme client de lancement du nouvel appareil, ce qui, hélas ! ne pourra plus être le cas aujourd'hui.

Depuis, le gouvernement espagnol a acquis dix Canadair neufs, du dernier modèle fabriqué, lesquels sont très performants ; et l'Italie et la Grèce viennent d'acheter les deux derniers avions disponibles. Il faut croire que la France n'a pas les moyens financiers de son voisin espagnol et préfère attendre la mise au point d'un avion qui ne pourra sortir d'usine avant trois ans.

Si on continue, au rythme des 70 000 hectares partis en fumée l'année dernière, le désert sera là avant les Canadair ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jeanny Lorgeoux. La question !

M. Hubert Falco. Monsieur le ministre, les élus et les populations du sud de la France sont inquiets et comprennent mal vos hésitations. Vous devez vous rendre prochainement au Canada. Vous-y découvrirez que l'avion amphibie existe bel et bien, contrairement à vos affirmations. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les essais de cet appareil seront terminés à la fin du mois.

Monsieur le ministre, pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas acheté les derniers modèles de type CL-215, seuls avions amphibies qui restaient disponibles ? Avez-vous l'intention de passer commande des nouveaux appareils turbopropulsés ou préférez-vous attendre la chimérique mise au point d'un hydravion européen ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, la France est le pays européen qui possède la plus importante flotte de bombardiers d'eau et la plus diversifiée : nous avons en effet non seulement le plus grand nombre de Canadair, mais aussi des Tracker, qui sont des avions et non des hydravions, transportant une quantité d'eau un peu inférieure. Nous utilisons depuis quelques années, de façon très efficace, des Puma, et nous utiliserons cette année des Super-Puma.

M. Christian Estrosi. Ça ne marche pas !

M. le ministre de l'intérieur. Ça marche très bien !

Nous disposons également d'autres appareils. Ceux qui habitent dans les régions menacées par les feux de forêt apprécient cette diversité de moyens.

M. Christian Estrosi. C'est faux !

M. le ministre de l'intérieur. Nous expérimenterons cette année, pour la première fois, un appareil encore plus lourd qui peut transporter jusqu'à 12 000 litres d'eau.

Le problème du prix des Canadair ne se pose pas aujourd'hui. Mais le jour où le nouveau Canadair sera disponible, combien coûtera-t-il : 80 ou 90 millions de francs ? Je n'ose pas encore, à l'heure qu'il est, me tourner vers le ministre des finances... Il n'est d'ailleurs pas là. (*Sourires.*) Lorsque ce nouveau modèle sera disponible sur le marché, nous pourrions en acquérir et il n'est pas question d'attendre, comme vous semblez le craindre, un hypothétique hydravion européen. Je le regrette, au demeurant, car j'ai tenté, il y a plusieurs années, d'intéresser mes collègues européens à la construction d'un hydravion commun, mais ce fut un échec. Hélas ! c'est un projet européen qui n'a pas marché !

En revanche, le futur hélicoptère européen - M. Chevènement, ministre de la défense l'a précisé récemment en conseil des ministres - est étudié afin de pouvoir être éventuellement utilisé comme bombardier d'eau. J'insiste sur ce point parce que vous avez focalisé votre question sur les bombardiers d'eau et les Canadair.

M. Christian Estrosi. C'est essentiel !

M. le ministre de l'intérieur. Je répète que dans certains cas, lorsque le vent est trop fort comme l'année dernière, le Canadair ne peut faire le plein d'eau ; il ne peut pas être utilisé.

Lorsque le vent est encore plus fort, aucun bombardier d'eau n'est efficace car l'eau se pulvérise en l'air et n'arrive pas au sol.

M. Christian Estrosi. Ce ne sont pas les hélicoptères qui vont remplacer les avions par grand vent !

M. le ministre de l'intérieur. Voilà pourquoi il est beaucoup plus important de jouer sur la gamme des moyens, et en particulier sur les moyens humains, qui sont irremplaçables.

Cet été, en raison d'une sécheresse exceptionnelle pour la deuxième année consécutive, nous aurons jusqu'à 26 000 hommes mobilisés, et un dispositif est prêt, en liaison avec l'armée, pour permettre l'utilisation d'éléments supplémentaires.

M. Christian Estrosi. Mensonge !

M. le ministre de l'intérieur. Des moyens nouveaux, des moyens techniques, des matériels roulants utilisant des retardants sont mis en place.

Surtout, et je finis par là où j'aurais dû commencer, la politique de prévention a été étendue par le ministère de l'agriculture et l'ensemble des services forestiers, des agents de l'office des forêts, des harkis et de tous les spécialistes de la prévention. A cet égard, je remercie non seulement le ministre de l'agriculture, mais aussi les personnels de ce ministère, les élus et les citoyens, qui ont beaucoup fait en matière de prévention.

En effet, devant une pareille sécheresse, le problème est que le feu ne prenne pas. Lorsqu'il commence, il est impératif de l'éteindre tout de suite. Et ce ne sont pas les moyens lourds qui comptent alors mais le guet et la rapidité d'intervention. Dans les périodes de grande sécheresse, lorsque le vent souffle, le problème n'est plus de sauver des hectares de forêts, mais des vies humaines, des femmes et des enfants. C'est à cette tâche que se préparent des dizaines de milliers de sapeurs-pompiers.

Je vous rappelle qu'hier, à dix-huit heures, le Président de la République a reçu à l'Élysée plus de cinq cents sapeurs-pompiers, volontaires ou professionnels, civils ou militaires, agents de l'office des forêts, harkis, pour les remercier de ce qu'ils avaient fait l'été dernier, et les encourager pour la prochaine campagne, qui a commencé dès le mois de mai.

Monsieur le député, vous avez joué utilement votre rôle en ouvrant le débat à l'Assemblée, mais vous pouvez également agir en votre qualité de conseiller général et de maire, en continuant à encourager tous ceux qui ont déjà œuvré et qui vont encore œuvrer, dans les jours et les semaines qui viennent, pour que les feux ne démarrent pas.

Car, je ne le répéterai jamais assez, dans les périodes de sécheresse comme celle que nous connaissons cette année, nous savons très bien que le but est d'éviter que le feu ne prenne, de le repérer et de l'éteindre dès qu'il apparaît. Tel est le sens de la campagne de feu pour l'été 1990. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

PROBLÈME PALESTINIEN : SITUATION DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS

M. le président. La parole est à M. Michel Bérégovoy.

M. Michel Bérégovoy. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Huit travailleurs palestiniens ont été tués dimanche par un déséquilibré, semble-t-il, à Rishon-le-Zion, près de Tel-Aviv. D'autres ont été blessés. Ce geste a exaspéré les tensions. Dans les territoires occupés, la population défie le couvre-feu et affronte l'armée. Il y a de nombreuses victimes depuis lundi, qui s'ajoutent, hélas, au nombre des tués par balles depuis deux ans, lequel se chiffre à plusieurs centaines. L'agitation gagne les autres pays de la région. En Jordanie, plusieurs touristes français ont été blessés par des agresseurs animés d'un esprit de vendetta.

L'événement était sans doute imprévisible, mais il révèle l'ampleur de la crise proche-orientale. Le refus de toute solution négociée par le Gouvernement israélien ne peut entraîner que la violence. La situation, qui s'aggrave de jour en jour, peut à tout moment devenir incontrôlable. Les règles fondamentales de coexistence entre les peuples israélien et palestinien risquent d'être emportées dans la tourmente.

Le Gouvernement français a condamné un acte qui suscite l'indignation et il a renforcé, ces derniers jours, l'aide humanitaire accordée aux populations palestiniennes. M. Bernard Kouchner se rend sur place aujourd'hui avec une délégation parlementaire.

Le Gouvernement a aussi signalé sa préoccupation et la nécessité du dialogue, qui peut seul permettre d'ouvrir la voie à une solution juste, fondée sur la double reconnaissance de l'Etat d'Israël à exister dans des frontières sûres et reconnues et du droit des Palestiniens à disposer d'un Etat.

Vous avez fait part, monsieur le ministre d'Etat, d'une urgence diplomatique. Le Conseil de sécurité est saisi : il doit se réunir.

Que peut-on attendre de cette réunion ? Dans quel état d'esprit la France va-t-elle s'y rendre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, personne ne niera, j'en suis sûr, la gravité des événements qui viennent de se produire dans les territoires occupés. Ils sont graves d'abord parce que la mort de sept travailleurs se rendant paisiblement sur leur lieu de travail est un malheur pour l'humanité quelles que soient l'origine et la religion de ceux-ci. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs des groupes socialiste et Union pour la démocratie française.*)

Certes, l'événement doit être mesuré à l'aune des circonstances particulières que vous avez évoquées. Mais il est grave aussi parce qu'il a entraîné des réactions en chaîne : d'abord une manifestation, puis une contre-manifestation et une répression au cours de laquelle six autres Palestiniens ont été tués et cinq cents blessés. Grave aussi parce que cela se produit à un moment où l'Etat d'Israël est privé de gouvernement et où tout processus de paix se trouve bloqué.

La France redit ici qu'à ses yeux la seule voie doit être celle de la négociation, dont l'instrument est la réunion d'une conférence internationale.

En attendant la tenue de cette réunion, il appartenait au gouvernement de la République de se manifester face à ces événements. Il l'a fait dans quatre directions : d'abord, en condamnant le massacre et la répression ; ensuite, en cherchant à entraîner dans cette réprobation la Communauté économique européenne, ce qui fut fait dans un délai extrêmement bref ; en troisième lieu, en appuyant la convocation du Conseil de sécurité, où la France condamnera de nouveau les événements que je viens de relater et que vous avez vous-même exposés, monsieur le député ; enfin, en demandant à M. le secrétaire d'Etat chargé de l'action humanitaire de se rendre sur place. Je me réjouis qu'il soit accompagné dans cette mission par des représentants de l'Assemblée nationale, qui ont bien voulu lui donner leur accord. Il s'agira d'une mission d'apaisement, d'aide, de compassion à l'égard de populations qui souffrent. Rien de plus, mais rien de moins. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe de l'Union du centre.*)

CHÔMAGE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Defontaine.

M. Jean-Pierre Defontaine. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Le chômage reste dans notre pays un problème préoccupant.

Un député du groupe Union pour la démocratie française. Eh oui !

M. Jean-Pierre Defontaine. Le repli des entrées en stage lié à la transition entre les anciens et les nouveaux dispositifs d'insertion ainsi que le recul des reprises d'emploi expliquent, semble-t-il, la progression de 0,4 p. 100 du chômage en mars 1990, laquelle a d'ailleurs succédé à un recul lent mais continu durant les derniers six mois.

Quelle est la situation pour le mois d'avril dans les différents secteurs, qu'il s'agisse des services rendus aux entreprises, de l'emploi industriel, des biens intermédiaires ou des biens de consommation ?

Qu'en est-il réellement du chômage des femmes, qui nous paraît particulièrement inquiétant et contribue à les maintenir dans une situation de dépendance économique ?

Quel est le bilan des contrats de retour à l'emploi ?

Quelles mesures comptez-vous prendre pour améliorer la situation dans les mois qui viennent ?

Les élus de la nation sont inquiets et attendent de vous que vous répondiez clairement à ces questions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Jean-Pierre Solisson, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, les chiffres du chômage à la fin du mois d'avril viennent de m'être communiqués. (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Un député du groupe Union pour la démocratie française. Quelle spontanéité dans la question !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Le nombre de chômeurs a diminué de 23 000 au cours du mois d'avril. C'est la baisse la plus importante en un mois constatée depuis deux ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Ueberschlag. Une évolution sur un mois ne signifie rien !

M. Alain Richard. Vous devriez être contents !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je ferai trois observations.

D'abord, les nouvelles mesures pour l'emploi ont pris le relais des dispositifs anciens. Au 30 avril, 43 000 contrats emploi solidarité ont été signés par les collectivités et les associations et 27 000 contrats de retour à l'emploi par les

entreprises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) J'appelle une fois de plus à la mobilisation des élus, sur tous les bancs, pour qu'ils mettent en application dans leurs communes les nouvelles formules de contrat emploi solidarité.

Deuxième observation : le mouvement de création d'emplois n'a jamais été aussi soutenu puisque 84 000 emplois salariés ont été créés dans le pays au cours du premier trimestre de 1990.

M. Jean Tardito. Combien de contrats à durée déterminée ?

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ce mouvement s'est encore accéléré au cours du mois d'avril, si bien que, à la fin de ce mois, la diminution en un an des licenciements économiques s'établit à 21,5 p. 100. Pour répondre de façon précise à la question que je viens d'entendre, j'indique que le nombre des fins de contrats à durée déterminée a diminué de 20,3 p. 100. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Troisième observation : pour la première fois en avril, le chômage des femmes, et notamment des femmes adultes à la recherche d'un emploi, a diminué. Et le taux de diminution est plus fort pour elles que pour les hommes. Ce qui veut dire que le mouvement de baisse du chômage concerne désormais l'ensemble de la population française. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Le Gouvernement a arrêté une politique et il s'y tient.

J'ai entendu, il y a quelques jours, M. François Léotard, prétendre sur ces bancs, prétendre que nous serions incapables de gouverner.

M. François Léotard. C'est sûr ! Surtout vous !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Eh bien, les chiffres de l'emploi apportent leur réponse : le pays est gouverné, et bien gouverné ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

AIDES PUBLIQUES VERSÉES À RENAULT

M. le président. La parole est à M. Roland Carraz.

M. Roland Carraz. Mes chers collègues, il existe à Bruxelles une commission européenne composée, comme cela est naturel, de commissaires. L'un d'eux s'occupe de la concurrence. Il est Britannique, il est libéral, il s'appelle M. Leon Brittan. Ce monsieur, spécialiste de la mise au banc des accusés des entreprises publiques, s'obstine à vouloir exiger de Renault le remboursement à l'Etat des créances abandonnées par ce dernier en décembre 1988. Jusqu'à hier, il s'obstinait à réclamer le remboursement de 8,4 milliards de francs sur 12 milliards de francs de créances abandonnées.

Pourquoi ?

Parce que M. Brittan considère que l'entreprise n'a pas suffisamment, depuis lors, réduit ses capacités de production. Chacun jugera de l'absurdité de cette position au moment où les entreprises japonaises viennent d'acquiescer des capacités de production supplémentaires en Europe et où il est question de supprimer les quotas d'importation sur les voitures nippones.

Le Gouvernement français a, semble-t-il, accepté hier un compromis sur le dossier Renault ; manifestement, il n'a pas souhaité entrer en guerre avec la Commission sur ce terrain.

M. Louis Pierna. Cette question, c'est de la manipulation !

M. Roland Carraz. En vertu de ce compromis, Renault devrait rembourser 6 milliards de francs et l'Etat se verrait interdire de procéder à une nouvelle dotation en capital avant la fin de cette année.

Je tiens à dire au Gouvernement que les députés socialistes en ont ras-le-bol - passez-moi l'expression - de l'obstination de M. Brittan (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) et plus encore de la lecture ultralibérale des textes européens sur la propriété des entreprises.

M. Georges Hage. Ce n'est pas croyable !

M. Roland Carraz. Beaucoup ici ont la conviction, en particulier depuis que M. Madelin a sévi à l'industrie (*Exclamations sur les mêmes bancs*), que nous avons déjà beaucoup trop cédé à l'Europe libérale...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Roland Carraz. ... et que le moment est venu de promouvoir une politique européenne plus favorable à l'économie mixte, à laquelle nous sommes très attachés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien. C'est M. Balladur et nous qui avons accordé 12 milliards à Renault !

M. Pierre Mazeaud. Tout à fait !

M. Roland Carraz. A travers Renault, c'est tout le secteur public européen qui se trouve menacé et contraint de choisir entre la disparition et la privatisation.

M. Georges Haga. Quel culot !

M. Roland Carraz. Le problème reste entier. Tout cela a assez duré et les limites du supportable ont été franchies.

M. Georges Haga. Il faut le faire !

M. Roland Carraz. Désormais, le débat doit être publiquement ouvert avec la Commission, afin que la Communauté économique européenne renonce à des positions absurdes doctrinales et rééquilibre sa position en définissant clairement les conditions de concurrence et de cohabitation en Europe entre les groupes publics et les groupes privés.

Première question : quel est le contenu précis du compromis négocié hier à Bruxelles par le Gouvernement français ?

M. Jean Tardito. Et c'est vous qui demandez ça ?

M. Roland Carraz. Deuxième question : le Gouvernement a-t-il l'intention de prendre les initiatives nécessaires pour que la Communauté économique européenne accepte clairement l'existence en Europe d'entreprises publiques, c'est-à-dire, n'en déplaise à M. Brittan, d'entreprises dont la finalité exclusive n'est pas le profit mais aussi l'aménagement du territoire, la recherche d'avancées sociales et d'autres objectifs d'intérêt général.

M. Georges Haga. Gonflé, Carraz ! (*Rires sur divers bancs.*)

M. Roland Carraz. Dans cette perspective, la France ne doit pas craindre, si nécessaire, contrairement à ce qui s'est passé hier, d'ouvrir un conflit de fond avec la Commission, afin que M. Brittan et certains de ses collègues comprennent enfin que nous ne sommes pas prêts, ni pour la France, ni pour l'Europe, à accepter la banalisation libérale que Bruxelles persiste à vouloir imposer aux entreprises publiques en général et au Gouvernement français en particulier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Georges Haga. C'était un des morceaux choisis de M. Carraz !

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Il lui sera difficile de répondre !

M. Jean Poporen, ministre chargé des relations avec le Parlement. Moins difficile que vous ne le croyez, vous verrez !

M. Fauroux étant retenu...

M. Ladislas Poniatowski. Par la partie secrète des négociations !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... par la séance qui se déroule actuellement au Sénat, je vais vous apporter, monsieur Carraz, quelques éléments de réponse, notamment sur le second point sur lequel vous vous êtes interrogé et qui commande tout le reste. J'ai le sentiment qu'ainsi je n'aurai pas nécessairement apaisé toutes vos appréhensions, toutes vos craintes, que le Gouvernement juge légitimes, mais que vous disposerez pour l'immédiat d'éléments qui concernent le développement même de nos relations avec la Commission de Bruxelles et que l'on peut considérer comme tout à fait positifs.

La situation de l'entreprise Renault, vous la connaissez : sa position est renforcée par l'alliance conclue avec Volvo et elle dispose donc de la possibilité de mieux répondre à la montée de la concurrence, particulièrement - vous y avez fait référence - à ce qu'il faut bien appeler la menace croissante de la production japonaise. On ne peut faire face qu'en se situant à un certain niveau de force, de capacité de production et de commercialisation. Tel est le sens de l'accord passé avec Volvo.

Mais à partir de ce niveau plus élevé atteint par la grande entreprise qu'est Renault, il convenait que fussent créées les conditions d'un environnement plus sûr pour elle, ce qui impliquait que le contentieux déjà ancien avec la Commission de Bruxelles fût réglé. Il l'est depuis hier.

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez capitulé !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Voilà une formule qui n'engage à rien !

Le contentieux a été réglé par un accord que l'on peut considérer comme étant un bon accord.

M. Jean-Claude Lefort. En tout cas, c'est fait !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Sur les 12 milliards dus par l'entreprise à l'Etat français, le montant des remboursements a été fixé à 3,5 milliards, étant entendu, ce qui n'infirmé pas mais corrige un peu l'information que vous avez donnée tout à l'heure, que 2,5 milliards de dettes continueront d'être portées sur les comptes de l'entreprise.

Concernant l'avenir, c'est-à-dire le plus important, je crois pouvoir heureusement dissiper vos craintes en vous donnant des éléments d'information précis et récents.

La décision selon laquelle, dès janvier prochain, les actionnaires de Renault, dont l'Etat, auront la pleine liberté de procéder à des augmentations de capital, signifie que l'entreprise pourra utiliser de nouveaux moyens pour développer ses capacités de production et de commercialisation.

Le Gouvernement estime donc, ainsi qu'un communiqué du Premier ministre l'a indiqué dès ce matin - j'ajoute que le Conseil des ministres a eu à en connaître il y a quelques heures - que l'accord d'hier est raisonnable et qu'il permet de régler définitivement le dossier.

Je formulerais maintenant ce qui ne sera pas un avis personnel, si vous voyez ce que je veux dire. (« Non ! » et soursires sur plusieurs bancs du Rassemblement pour la République.) C'est en effet l'avis du Gouvernement !

M. Pierre Mazeaud. Comment en serait-il autrement ? Les ministres doivent parler au nom du Gouvernement, pas en leur nom personnel !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Puisque vous voulez que je sois plus précis, je le suis !

La précision était utile et vous m'encouragez, comme toujours, monsieur Mazeaud. Merci à vous ! Vous êtes décidément indispensable !

Sur le problème général des entreprises publiques, la décision qui a été prise est lourde de sens : elle suppose l'application dans son plein sens de l'article 222 du traité de Rome, qui dispose que « le présent traité ne préjuge en rien le régime de la propriété dans les Etats membres ». (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes socialiste et Union pour la démocratie française.*)

Voilà qui constitue, me semble-t-il, une réponse à certaines intentions que vous avez prêtées non sans quelque raison à tel négociateur ou à tel représentant de la Commission.

M. Jean Uebarschlag. C'est la fin du « ni-ni » !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Le traité de Rome devra donc être appliqué, mais certains en avaient peut-être une autre vision, et pas seulement ailleurs qu'en France.

J'ajoute que les aides dont bénéficient les entreprises publiques ou privées sont notifiées et soumises à l'avis de la Commission, dans les conditions prévues aux articles 92 et 94 du traité. La faculté pour les entreprises d'être privées, publiques ou mixtes est donc ainsi respectée.

M. Robert-André Vivien. Il est un peu long !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. A partir de cet accord, la démonstration concrète est faite de ce que veut la France, de ce qu'elle entend faire respecter. C'est dans cet esprit qu'elle se trouve au sein des institutions européennes, et pas dans un autre, donc pas dans celui de laisser faire n'importe quelle politique de libéralisme sauvage. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

ALGÉRIE : RÉHABILITATION DES CIMETIÈRES
OÙ SONT INHUMÉS DES FRANÇAIS

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Ferrand.

M. Jean-Michel Ferrand. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Les événements particulièrement odieux qui se sont produits à Carpentras, dans ma circonscription, nous ont tous bouleversés et ont entraîné une saine réprobation unanime.

L'égard porté aux sépultures et le respect des défunts reflètent le degré de développement des sociétés. Les historiens ont apprécié l'évolution des civilisations les plus anciennes au culte qu'elles portaient à leurs morts.

Les événements de Carpentras ont ravivé des plaies et nous rappellent que des Français de toutes confessions sont enterrés dans des cimetières d'outre-mer, notamment dans des cimetières d'Algérie.

Une mission officielle conduite par Jacques Roseau et envoyée en Algérie en juin 1983 avait rapporté une série de documents exposant l'immense détresse de nos cimetières d'Algérie.

Aujourd'hui, les Français originaires de métropole ou d'outre-mer, et notamment les Français d'Algérie, s'interrogent pour savoir quelles initiatives, quelle décision le Gouvernement compte prendre en concertation avec les gouvernements concernés, en particulier avec le gouvernement algérien, et les représentants de la communauté rapatriée pour trouver, une fois pour toutes, une solution digne de la France afin d'assurer la sauvegarde et, lorsque c'est nécessaire, la réhabilitation de nos cimetières où reposent tant de nos compatriotes de toutes confessions, qui ont contribué à écrire une page de l'histoire de notre pays. Car c'est bien aussi une partie de notre mémoire collective que, j'en suis persuadé, nous avons à cœur de préserver dans ces cimetières d'outre-mer !

Je souhaiterais, monsieur le ministre d'Etat, que vous puissiez apporter une réponse précise et positive au vœu de nos compatriotes qui, grâce à la sérénité assurée de leurs cimetières, retrouveraient la paix de l'esprit. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, votre mandat national et votre mandat local vous autorisent à parler plus que tout autre des événements récents qui se sont produits dans une ville que nous connaissons bien et que nous aimons, et qui ont traumatisé profondément non seulement une communauté, mais la France entière. Je vous suis reconnaissant de les avoir évoqués avec tact et d'avoir évité - on pourrait craindre à cette tentation, mais cela n'a pas été votre cas - de faire ici ou là quelque amalgame ou quelque rapprochement qui seraient de mauvais aloi.

Il faut que vous sachiez que l'entretien des tombes des cimetières français à l'étranger est une préoccupation constante du gouvernement de la France.

C'est un problème difficile, c'est un problème délicat, particulièrement dans le pays que vous avez évoqué.

Il faut distinguer entre les cimetières militaires et les cimetières civils.

L'entretien des cimetières militaires incombe à l'Etat français et celui-ci y pourvoit. Le secrétariat d'Etat aux anciens combattants dispose de crédits à cet effet, soit 400 000 francs par an environ pour l'Algérie. L'état de ces cimetières est tout à fait satisfaisant.

La question est tout autre en ce qui concerne les cimetières civils. La tâche est plus délicate. On estime à 300 000 le nombre des tombes de nos compatriotes inhumés en Algérie. Elles se répartissent sur plus de six cents cimetières, dont la moitié compte moins de cent tombes.

Vous avez rappelé très justement qu'une des pages de notre histoire est gravée sur ces pierres tombales.

L'entretien de ces cimetières incombe aux autorités locales pour ce qui concerne les parties communes et aux familles pour ce qui concerne les tombes elles-mêmes. Il est vrai qu'un certain nombre d'entre eux, dans les petites communes, sont laissés en déshérence, la faute en incombant autant aux autorités qu'aux familles, hélas !

Pour enrayer cette dégradation, les pouvoirs publics français ont entrepris des actions allant bien au-delà des strictes responsabilités que je viens d'énumérer et qui reviennent aux autorités locales ou aux familles. Les pouvoirs publics se substituent très souvent à ces familles.

Depuis dix ans, 12 millions de francs ont été consacrés à l'entretien des cimetières à l'étranger. Entre un quart et un tiers de ces crédits a été utilisé pour la seule Algérie par nos consulats pour la réhabilitation de certaines tombes.

Par ailleurs, nos consuls ont reçu mission d'intervenir régulièrement auprès des autorités responsables afin qu'elles réalisent les travaux qui relèvent de leur responsabilité chaque fois que cela est nécessaire. Je veille à ce que ces instructions soient renouvelées en temps utile.

Il est évident que la tâche est immense, mais le devoir qui nous incombe est immense lui aussi ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

ÉLEVAGE : PRÉVENTION DE L'ENCÉPHALOPATHIE

M. le président. La parole est à M. Serge Charles.

M. Serge Charles. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la forêt, il y a quelque temps sévissait en Belgique une épidémie de peste porcine. Nous pensions que le Gouvernement prendrait rapidement des décisions pour apaiser l'inquiétude provoquée par l'importation d'animaux venant de ce pays. Il a fallu que ce soit la Communauté européenne qui décide l'interdiction d'exportation de Belgique. Autrement dit, le Gouvernement a semblé ne pas avoir bougé.

M. Didier Chouet. Stupide !

M. Serge Charles. L'actualité plus récente nous conduit à nous interroger.

Vous savez qu'une autre épidémie non moins dangereuse sévit en Grande-Bretagne, où des vaches sont atteintes d'encéphalopathie spongiforme. Le danger est tellement grave que 13 000 bêtes ont déjà été abattues par les autorités anglaises.

Par ailleurs, la consommation de viande bovine d'origine britannique a été interdite dans tous les établissements scolaires en Grande-Bretagne, ainsi que dans les bases militaires américaines.

Monsieur le ministre, quelle position le Gouvernement entend-il adopter ?

Je sais que la Communauté européenne a déjà interdit l'exportation des animaux âgés de plus de six mois. Mais, depuis lors, les Anglais se sont précipités pour exporter le maximum de bêtes et la France importe actuellement des sujets atteints de cette maladie. *(Murmures et sourires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Le problème est sérieux et il ne justifie pas le brouhaha de quelques tribulations, dont l'attitude montre combien il est difficile de s'entendre avec les socialistes ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Pierre Michel. On vous a dit pourquoi !

M. Serge Charles. Compte tenu des risques de contamination, compte tenu du préjudice causé à la France dans le domaine de l'exportation et des problèmes économiques qui se posent, pouvez-vous, monsieur le ministre, me préciser aujourd'hui les mesures urgentes que vous comptez prendre pour faire face aux risques que nous encourons ? *(Applaudis-*

sements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, il s'agit en effet d'une question très grave qui mérite d'être traitée non seulement avec sérieux, mais aussi avec le maximum de précisions. Or, comme j'ai le sentiment que, par moments, vous avez été un peu flou, je vais essayer d'être précis. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Serge Charles. Ce n'est qu'un sentiment !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. L'encéphalite spongiforme des bovins est apparue en 1985 au Royaume-Uni. Depuis lors, elle s'est lentement développée et atteint aujourd'hui l'Irlande. A ce jour, monsieur le député, ce sont 15 000 et non pas 13 000 vaches qui ont été abattues. (Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. Gérard Chasseguet. Ce n'est pas le problème !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je précise tout de suite qu'aucun cas d'encéphalite n'a été diagnostiqué en France. Mais la situation est suffisamment préoccupante pour que nous ayons déjà pris, et depuis longtemps, un certain nombre de mesures sans faire de publicité excessive. Vous me donnez aujourd'hui l'occasion de les rappeler à la représentation nationale.

Nous pensons que la contamination des bovins s'est faite à partir de farines de viandes insuffisamment chauffées. C'est la raison pour laquelle, monsieur le député, nous avons, depuis juillet 1989, interdit toute importation en France de farines de viandes en provenance du Royaume-Uni et de l'Irlande. Nous ne vous avons pas attendu. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. François Hollande. Voilà un gouvernement efficace !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Par ailleurs, nos experts ont obtenu de la Commission un certain nombre de mesures.

Il s'agit d'abord de l'interdiction de toute exportation de bovins de plus de six mois en provenance des zones infestées. Je précise que le choix de l'âge de six mois est dû à la constatation, que peuvent confirmer tous les experts qui sont sur ces bancs, et j'en vois quelques-uns, que les jeunes animaux ne sont pas atteints.

Il s'agit, ensuite, de l'interdiction d'importation en provenance des zones infestées de tout abat et, enfin, depuis le 15 février, de l'obligation de déclaration systématique dès qu'un cas d'encéphalite est diagnostiqué.

Monsieur le député, la situation extrêmement grave...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est ce que vous a dit M. Serge Charles !

M. Bernard Pons. C'est exactement pour cela qu'il vous a posé la question, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... devant laquelle nous sommes exige que nous fassions preuve d'une très grande vigilance et de sang-froid.

Tout à l'heure, une question va être posée sur la situation de la viande bovine et je voudrais que l'on prête une grande attention aux conséquences que pourraient avoir sur le marché français de la viande bovine un certain nombre de déclarations un peu inconsidérées. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Robert-André Vivien. C'est ce que l'on vient de vous dire !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Au Royaume-Uni, la situation a pris un tour nouveau parce que l'on pense avoir découvert un chat contaminé, peut-être deux. En outre, les autorités scolaires de certains comtés ont pris la décision de retirer du menu des enfants toute viande bovine.

La situation est très grave au Royaume-Uni, je le crois et je m'en suis entretenu longuement hier avec le ministre de l'agriculture du Royaume-Uni.

En tout état de cause, je tiens à vous confirmer que des mesures très strictes ont été prises en France.

Mme Nicole Catala. Lesquelles ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. J'ai réitéré auprès des services vétérinaires et des laboratoires l'obligation de surveiller toutes nos importations. La meilleure preuve que les décisions françaises et communautaires ont été respectées, c'est que, me préparant à répondre à cette question, j'ai fait vérifier ce matin, auprès de l'O.F.I.V.A.L., que les importations autorisées en provenance du Royaume-Uni et de l'Irlande avaient depuis quelques semaines notablement baissé.

Monsieur le député, sans trop en faire état, le Gouvernement français a fait dans cette affaire ce qu'il devait. Les mesures qui pouvaient être prises l'ont été, et nous continuerons à marquer, dans le respect de nos engagements, la plus grande vigilance. Mais je vous en prie, si vous me le permettez, monsieur le député, un peu de discrétion ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Serge Charles. Vous avez peur qu'on mette en évidence votre laxisme !

M. Bernard Pons. Oui, c'est inadmissible !

PROBLÈMES DE LA VIANDE BOVINE

M. le président. Nous passons au groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. D'abord une brève observation : la qualité première des hommes politiques doit être la modestie. Que l'on soit ministre du travail et de l'emploi, membre du Gouvernement, parlementaire, ou tout simplement homme politique,...

M. Jacques Baumel. Ou que l'on soit ministre de l'agriculture !

M. Jean Briane. ... il faut reconnaître que tout ce qui est fait pour réduire le chômage est une bonne chose, mais sans oublier, lorsque des résultats sont obtenus, dans la réduction du chômage en l'occurrence, que les premiers responsables en sont les entreprises. Dès lors, il faudrait d'abord rendre hommage aux chefs d'entreprise, qui participent beaucoup à la réduction du nombre des demandeurs d'emploi. (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

J'en viens à ma question qui, monsieur le ministre de l'agriculture, se situe dans le prolongement de celle de mon collègue Serge Charles, député du Nord - au demeurant, elle pourrait être posée par tous les parlementaires des départements d'élevage.

La situation de l'élevage bovin français peut, de préoccupation, devenir grave. Les cours de la viande bovine, qui baissent régulièrement depuis le début de l'année, ne baissent plus : aujourd'hui, ils s'effondrent !

On assiste à une désorganisation totale du marché, imputable, semble-t-il, à deux facteurs.

Le premier est la nouvelle réglementation communautaire des marchés qui, de par ses mécanismes, n'assure pas une protection suffisante à nos éleveurs contre les variations brutales des cours du marché.

Le second est beaucoup plus inquiétant. En effet, selon les premières constatations, le déséquilibre soudain du marché semble provoqué par l'arrivée massive sur nos marchés de viandes d'origine britannique, car la Grande-Bretagne voit ses débouchés nationaux et internationaux se restreindre en raison de la maladie grave dont vous avez parlé précédemment et que l'on désigne sous le terme de « tremblante ».

Sans rien dramatiser, cette tremblante préoccupe profondément la communauté scientifique dans de nombreux pays, bien que l'on s'attache à rassurer l'opinion.

On ne connaît rien ou presque de cette maladie virale, ni les modes de transmission, ni les possibilités de développement sur d'autres mammifères. Enfin, et surtout, on ne sait pas si l'ingestion de viande contaminée est sans risque pour l'homme.

Quoi qu'il en soit, l'émotion est assez grande pour que les cantines scolaires britanniques ne servent plus de viande bovine aux enfants. De nombreux pays, dont la R.F.A., ont décidé de prononcer l'embargo sur toute importation d'animaux vivants ou de viande en provenance de Grande-Bretagne.

Il ne suffit pas, monsieur le ministre, d'appliquer les dispositions communautaires qui interdisent les importations d'animaux vivants âgés de plus de six mois. Ou bien il vous faut exiger que l'Allemagne cesse d'être en infraction avec la réglementation communautaire, afin d'éviter que la France ne devienne la poubelle de l'Europe, ou bien il vous faut vous aligner sur de nombreux pays et décider l'embargo total sur la viande et les animaux anglais.

La situation présente est grave pour l'élevage bovin français qui subit une nouvelle secousse par l'effondrement des cours - il n'y avait vraiment pas besoin de cela !

Elle est grave, surtout, car il y va de la santé publique et de l'état sanitaire futur de notre élevage.

Monsieur le ministre, il vous faut agir de toute urgence pour maintenir les cours à un niveau décent, en exigeant de la Communauté une intervention massive sur les marchés et, au risque de déplaire à nos voisins, soit en décidant l'embargo, soit en exigeant que la R.F.A. se conforme à la réglementation communautaire.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, d'abord pour protéger les consommateurs, si vraiment il y a danger pour eux, ensuite, pour obtenir de nos partenaires le respect des règlements communautaires, enfin, pour éviter l'écroulement du marché français et sauvegarder notre élevage. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française, et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je vous remercie de la modération de vos propos. Je crois, en effet, qu'il nous faut faire preuve d'une grande vigilance dans les déclarations que nous pourrions faire, les uns et les autres, sur la situation extrêmement difficile que connaît le marché de la viande bovine.

Depuis quelques semaines, c'est vrai, monsieur le député, nous constatons un fléchissement des prix de la viande bovine - pour certaines catégories de viande, il atteint jusqu'à 10 p. 100.

A cela deux raisons.

D'abord, la production communautaire de viande bovine a crû beaucoup plus vite que certains d'entre nous ne le pensaient. L'augmentation est à l'heure actuelle de 3 p. 100. Il y a quelques mois, je vous le rappelle, monsieur le député, nous avons assisté ensemble à une réunion : et vous faisiez partie alors de ceux qui réclamaient avec une grande vigueur une relance immédiate et déterminée de la viande bovine. Pour ma part, je préférerais parler d'une « relance maîtrisée » et je crois que, malheureusement, c'est plutôt moi qui avais raison ! Le moindre déséquilibre sur le marché de la viande bovine provoque en effet, vous le savez, de fortes baisses de prix.

Ensuite, nous constatons un fléchissement de la consommation. Voilà pourquoi nous devons prêter grande attention à ce que nous disons. Le fléchissement est très inquiétant, d'une part, parce qu'il dure maintenant depuis assez longtemps et, d'autre part, parce qu'au mois de mai il s'est même accéléré pour des raisons conjoncturelles bien connues, tenant au nombre de « ponts » pendant ce mois.

Il faut donc chercher à retrouver le plus vite possible un équilibre sur ce marché.

M. Gilbert Millet. Augmentez le S.M.I.C. ! La consommation de viande augmentera aussi.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Nous disposons pour retrouver un équilibre de deux instruments :

Le premier, c'est l'intervention. Je m'en occupe depuis plusieurs semaines déjà, monsieur le député, et je peux d'ores et déjà vous dire que la semaine dernière les opérateurs français

ont obtenu à l'adjudication communautaire un peu plus de 2 500 tonnes de viande à l'intervention. Il faut continuer dans ce sens.

Le second est, bien sûr, le dégageant du marché vers d'autres marchés communautaires, c'est-à-dire l'ouverture de restitutions. Je l'ai déjà demandé à la Commission qui, je le pense, entendra cet appel dans les jours qui viennent. Elle est, elle aussi, préoccupée de la situation du marché de la viande bovine, d'autant que ce qui se passe à l'heure actuelle tant en République fédérale d'Allemagne qu'au Royaume-Uni risque de provoquer de nouvelles tensions sur ce marché.

Pour ce qui est du respect des règles communautaires, en particulier de la question très irritante des anabolisants, je profite de l'occasion pour rappeler ce que je viens d'annoncer au Conseil des ministres qui s'est tenu lundi et mardi. J'ai dit à la Commission qu'elle avait des devoirs, notamment celui de faire respecter dans tous les Etats membres la directive de 1988 sur les anabolisants. J'ai indiqué à mes onze collègues que si le 1^{er} juillet la Commission et le Conseil des ministres n'avaient pas été en mesure de faire respecter cette législation dans l'ensemble des pays, je serais contraint de prendre des mesures aux frontières nationales pour bien vérifier que tous les animaux qui entrent en France sont totalement exempts d'anabolisants.

Voilà, monsieur le député, ce que j'ai l'intention de faire ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Nous passons aux questions du groupe communiste.

TIERS MONDE : AIDE DE LA FRANCE

M. le président. La parole est à M. Théo Vial-Massat.

M. Théo Vial-Massat. La dégradation de la situation dans le tiers monde s'accélère : elle est particulièrement alarmante en Afrique et elle appelle de notre part des mesures radicales et appropriées.

Le Gouvernement a tendance à considérer que la France fait déjà beaucoup dans ce domaine. Cependant, vous me permettez de le relever, notre pays est loin des promesses faites par M. le Président de la République, loin de l'objectif international de 0.70 p. 100 du P.I.B. et loin derrière les pays nordiques.

Depuis 1986, l'aide publique au développement stagne à 0.54 p. 100 et la répartition par une dizaine de ministères des 34 milliards de francs ne témoigne pas d'une très grande cohérence. La pauvreté du tiers monde constitue pourtant un risque considérable pour l'humanité tout entière sur les plans écologique, démographique et urbain, sanitaire et social. Elle a des effets directs sur notre vie quotidienne ; en témoignent les problèmes actuels de l'immigration, et surtout les problèmes futurs, car à une échelle très multipliée si on ne s'attaque pas résolument aux causes.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre de la coopération, puisque M. le Premier ministre est parti, que le Gouvernement devrait réviser les données du défi majeur de cette fin de siècle auquel nous sommes confrontés. Ne pensez-vous pas qu'il faille faire autre chose ?

Même si la France ne peut résoudre à elle seule les drames du sous-développement, elle peut et elle doit donner l'exemple, en particulier en répondant au souhait des trois quarts des membres de notre assemblée, ainsi qu'au vôtre, monsieur le ministre de la coopération - vous l'avez exprimé lorsque vous étiez sénateur - souhait de voir aboutir le projet de loi sur la survie et le développement qui, selon moi et selon tout le groupe communiste, va dans le bon sens.

Certes, le coût n'est pas négligeable, mais l'on doit aussi admettre que la situation présente et future du désarmement constitue l'un des gisements privilégiés pour cette ponction budgétaire. Une réduction, même faible, des dépenses d'armement suffirait à financer cette action de partenariat entre le Nord et le Sud.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous faire connaître le sentiment du Gouvernement sur les objectifs et les moyens de cette initiative humanitaire en vue de bâtir un monde de fraternité...

M. Gérard Léonard. Et de liberté !

R. Théo Vial-Massat. ... pour empêcher que déferlent haine et désespoir ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la coopération et du développement.

M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement. Monsieur le député, je vous remercie de votre question fort intéressante. Il faudrait un long développement pour y répondre avec précision. Je suis d'ailleurs prêt à prolonger cette discussion à l'extérieur de cette enceinte, car je ne pourrais vous donner ici que quelques éléments de réponse.

Vous avez parlé de « Survie 90 ». Je suis en relation depuis très longtemps, vous le savez, avec l'association « Survie », dont les objectifs me paraissent très intéressants. Mais je pense très honnêtement que ses objectifs sont pris en compte déjà très correctement dans mon ministère par nos actions de coopération.

Parlons d'actions de coopération : l'alimentation en eau, les cultures vivrières, le stockage des denrées, l'utilisation des ressources locales, la protection des sols, ou la santé, mais c'est ce que nous faisons tous les jours au niveau du ministère ! Notre action va donc dans le sens souhaité et voulu depuis longtemps par « Survie 90 ».

A l'inverse, la création, préconisée par l'association « Survie », d'une nouvelle agence à compétence géographique, même limitée, viendrait encore compliquer un dispositif que l'on dit déjà assez compliqué.

Quant à accroître brutalement les dépenses additionnelles, c'est une question de contrainte budgétaire. Mais je vous suis quand vous parlez d'un financement possible à partir du désarmement.

M. Jean-Claude Lefort. Sur le missile Hadès !

M. le ministre de la coopération et du développement. La France, depuis longtemps, bien avant mon arrivée au ministère de la coopération, a souhaité qu'une partie des dépenses provenant du désarmement puisse être consacrée au développement. Nous sommes d'accord sur ce point, je le crois.

L'axe central de notre aide au tiers monde, tout particulièrement à l'Afrique, c'est la fidélité à l'Afrique. Tout nous commande cette attitude : le cœur, l'histoire, la raison, les intérêts bien compris à terme, et aussi la francophonie. Mais cette priorité en faveur de l'Afrique noire et de l'Afrique du Nord ne signifie pas bien évidemment que nous ne travaillons pas du tout avec d'autres parties du monde.

L'objectif, vous l'avez rappelé, c'est 0,7 p. 100 du produit intérieur brut. Nous en sommes cette année à 0,54 p. 100, ce qui, avec 34 milliards de francs, est tout de même une somme importante. Cet effort nous place largement en tête des pays industrialisés pour le pourcentage du produit intérieur brut consacré à l'aide publique au développement.

Nous apportons deux sortes d'aides : l'aide aux projets, d'abord, qui concerne, pour mon ministère, près de 2 000 projets qui intéressent principalement le développement rural, la santé et la formation. Ces projets sont désormais bien ciblés, c'est-à-dire mieux contrôlables et, surtout, évalués en fin de réalisation.

Quant à l'aide hors projets, malheureusement, elle augmente, depuis la crise, il y a trois ou quatre ans, régulièrement chaque année. Cette aide est tout à fait conditionnelle et affectée à des opérations bien précises.

Nous appuyons de plus en plus, depuis deux ans, l'action des O.N.G. et des collectivités locales dans le tiers monde, qui accomplissent un travail étonnant. Leurs actions de coopération correspondent tout à fait aux aspirations des populations. Nous cofinancions donc de plus en plus de projets avec les O.N.G. et les collectivités locales.

M. Jean-Pierre Brard. Pas assez !

M. le ministre de la coopération et du développement. L'Afrique est confrontée à de terribles difficultés. Plusieurs causes les expliquent. D'abord, la baisse du prix des matières premières, en moyenne de 50 p. 100 depuis cinq ans.

M. Louis Pierna. La faute à qui ?

M. le ministre de la coopération et du développement. Ensuite, le trop petit nombre des industries de transformation. C'est la valeur ajoutée au produit brut qui est intéressante, on le sait. Il y a aussi la dette, et la France est en position de pointe dans ce domaine : il y a peu de temps, la dette des trente-cinq pays les plus pauvres a été annulée, vous vous en souvenez.

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez annulé la dette non remboursable !

M. le ministre de la coopération et du développement. Nous sommes en train de conduire une réflexion sur la dette publique des pays à revenu intermédiaire et sur la dette privée. Je présidais hier une réunion avec les O.N.G. et les banques afin d'examiner comment nous pouvions montrer l'exemple dans ce domaine.

Tout n'est pas désespéré. Je vois, au contraire, trois raisons importantes d'espérer.

D'abord, l'ouverture à la démocratie, qui se fait progressivement. Le multipartisme a été introduit dans plusieurs pays d'Afrique. La marche vers l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme est maintenant perceptible dans de nombreux Etats.

Ensuite, la culture, qui fait partie intégrante du développement, marche bien.

Enfin, l'ouverture vers le secteur privé est voulue par tous les pays. C'est une bonne chose, car elle peut être source d'emplois et de richesses. Afin d'encourager ce phénomène, j'ai créé, avec l'aide du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, un fonds de garantie pour permettre aux entreprises d'investir en Afrique dans les P.M.E.-P.M.I. Dans ce domaine, les pays africains doivent aussi faire un effort. Il leur faut améliorer sensiblement l'environnement fiscal, juridique et administratif des entreprises pour permettre des investissements corrects et porteurs.

Vous l'avez dit, monsieur le député, le tiers monde et particulièrement l'Afrique posent un défi majeur. Deux milliards d'hommes sur le continent africain en 2025 : je crois que l'avenir de l'Europe se joue largement en Afrique. Crise économique très grave, oui. Crise de société, oui. Mais sérieuses raisons d'espérer, oui aussi. Et je peux vous garantir que la France fera tout pour que ces espoirs deviennent des réalités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous passons à la deuxième période des questions.

Le groupe U.D.F. qui ne dispose plus que d'une minute, ne devrait pas, théoriquement, pouvoir poser sa question. J'en serais désolé pour M. Mattei et M. Curien, car elle est très intéressante. Je vais donc donner la parole aux autres groupes mais, s'il nous reste du temps, nous y reviendrons avant la suspension de séance.

UNIVERSITÉS : PLANS À COURT ET MOYEN TERME AIDE SOCIALE AUX ÉTUDIANTS

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean Giovannelli.

M. Jean Giovannelli. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, ma question concerne l'enseignement supérieur et les étudiants.

En janvier 1990, vous avez établi un plan d'urgence pour la prochaine rentrée universitaire. Aujourd'hui, vous êtes en mesure de proposer, tant en matière d'engagement de travaux qu'en matière d'emplois, une programmation pluriannuelle de cinq ans.

Pour évaluer les besoins, des schémas régionaux d'aménagement universitaire sont en préparation et les élus sont conviés à participer à leur élaboration. Ils seront suivis d'un schéma national d'évaluation.

Il est clair que l'application de ce schéma d'aménagement nécessitera un effort financier exceptionnel et continu du Gouvernement et de ses partenaires. C'est le premier volet de ma question : pouvez-vous nous donner aujourd'hui un cadrage des moyens financiers exceptionnels dont vous disposerez ? Quel est le contenu de ce plan ? Comment articulera-t-il le court terme et le long terme ?

Il faudra construire beaucoup et réaliser aussi de nombreux équipements au cours des cinq prochaines années pour accueillir les dizaines de milliers d'étudiants supplémentaires qui se présentent à chaque rentrée universitaire. C'est le deuxième volet de ma question : l'aide sociale aux étudiants.

Le Président de la République, ouvrant il y a deux semaines la conférence européenne étudiante qui se tenait à Paris, a lancé aux étudiants : « Ayez d'autres idées, proposez, ouvrez des champs nouveaux. Je vous garantis que nous vous aiderons ».

Notre pays compte aujourd'hui 1,3 million d'étudiants. Le budget de l'enseignement supérieur a dépassé 28 milliards de francs en 1990, soit une progression de 23 p. 100 en deux ans. Les crédits d'aide sociale en faveur des étudiants ont suivi une progression comparable, atteignant 4,4 milliards de francs, dont 3,2 milliards pour les bourses.

Mais, malgré cet effort considérable, l'augmentation parallèle du nombre de boursiers - 240 000 en 1990 - révèle la limite du système. Un étudiant sur cinq en bénéficie, pour un montant maximum de 15 000 francs par an, alors que l'estimation de la dépense moyenne : logement, nourriture, habillement, livres, transports, est voisine de 30 000 francs. De plus en plus nombreux sont donc les étudiants qui doivent faire appel à leurs parents, aux petits boulots, voire à des prêts, et les inégalités demeurent.

Il est clair que les étudiants et leurs organisations ont ouvert un champ de réflexion depuis une année. J'avais abordé cette question lors de la dernière discussion budgétaire en proposant la mise au point d'un système de prêts garantis et bonifiés par l'Etat, renouvelés sur quatre ou cinq ans et remboursables au cours des premières années de vie active. C'était une piste de travail.

Monsieur le ministre d'Etat, je sais que le dossier de l'aide sociale aux étudiants est l'une de vos priorités majeures. Je sais aussi que c'est un problème complexe qui mérite une longue réflexion et suppose des arbitrages, car tout nouveau système devra être cohérent et associer diverses formes d'aide.

Pensez-vous être à même de proposer, dans des délais raisonnables, des mesures permettant aux étudiants d'être plus indépendants ? Vous répondriez ainsi au souhait du Président de la République qui s'est engagé à les aider. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Lionel Joaplin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, il y a deux parties dans votre question, et vous comprendrez que je puisse mieux répondre sur ce qui vient d'être décidé et confirmé que sur ce qui est encore soumis à la discussion et à l'arbitrage du Gouvernement, c'est-à-dire les problèmes de l'aide sociale.

Le 10 janvier dernier, j'ai présenté au Gouvernement un plan d'urgence pour la prochaine rentrée universitaire. Plan significatif, puisqu'il s'élève à plus de 500 millions de francs et que son objectif est de faire passer la surface de construction de bâtiments universitaires de 60 000 mètres carrés, selon la prévision initiale, à 200 000 mètres carrés. Si nous réalisons ce plan pour l'automne 1990, ce sera le chiffre le plus important atteint en France depuis les années 1969-1970. Car il faut rappeler ici qu'il y a eu, depuis cette époque, une stagnation de l'effort de notre pays en faveur des constructions universitaires et que les responsabilités à cet égard sont partagées par la majorité et la minorité de cette assemblée.

En présentant cette action à court terme destinée à montrer au monde universitaire, aux personnels A.T.O.S. et, au premier chef, aux étudiants que nous nous saisissons des problèmes, j'avais annoncé que nous allons porter remède aux retards accumulés et que nous prenions la mesure de la croissance de l'afflux des étudiants. Ce plan d'urgence n'avait de sens que s'il s'insérait dans une perspective à moyen terme et s'il était prolongé par un effort continu de l'Etat.

Trois mois plus tard, mais au terme d'un travail mené depuis plus d'un an, j'ai pu faire arbitrer, par le conseil des ministres de ce matin, le principe d'un schéma national de développement et d'aménagement universitaire de cinq ans, portant sur les années 1991-1995. Il permettra de mettre en œuvre, pour la première fois, une disposition importante de

la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur, puisque la carte des implantations universitaires qu'elle prévoyait n'a jamais été réalisée.

Les engagements pris par l'Etat représentent 16,2 milliards de francs sur les cinq ans. En outre, les collectivités locales ayant montré, dans les contrats de plan et même au-delà, leur volonté de servir le développement universitaire, nous espérons bien obtenir leur soutien. D'ailleurs, le débat mené au Parlement sur la délégation de maîtrise d'ouvrage va dans ce sens.

Au-delà de ce que feront ou ne feront pas les collectivités territoriales, les 16,2 milliards de francs pour lesquels l'Etat s'engage ont pour objectif de mettre en œuvre 1,5 million de mètres carrés de locaux supplémentaires sur cinq ans, non seulement pour les amphithéâtres ou les salles de travaux dirigés, mais aussi pour les bibliothèques. Le nombre des places y est actuellement de 70 000 ; nous proposons de l'augmenter de moitié, c'est-à-dire de 35 000. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous proposons aussi que 30 000 nouveaux logements sociaux pour les étudiants soient mis en œuvre pendant cette période et que 450 000 mètres carrés de locaux vétustes soient rénovés, de même que nous consacrerons à l'entretien et à la maintenance les sommes nécessaires pour empêcher que la dégradation ne se poursuive dans les bâtiments universitaires.

Il s'agit donc, mesdames et messieurs les députés, d'une action d'ampleur, et je voudrais que vous soyez conscients qu'elle ne repose pas seulement sur le béton, mais qu'elle s'inscrit dans une pensée directrice, dans un schéma cohérent de développement universitaire à l'élaboration duquel vous serez tous associés. Cette démarche consiste, et c'est là aussi un nouveauté dont je vous ai informés personnellement par écrit, à organiser des colloques dans chaque académie, c'est-à-dire *grosso modo* dans chaque région. C'est à partir de ce travail effectué par les universités et les établissements universitaires, par les collectivités locales et par les représentants des milieux économiques et sociaux que seront élaborés les schémas régionaux de développement.

M. le président. Veuillez conclure, s'il vous plaît !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je m'empresse, monsieur le président, de répondre à votre appel, malgré l'importance de la question.

La synthèse de ces propositions sera faite à la fin du mois de juin, dans le cadre d'assises nationales où seront fixées les grandes orientations du schéma national de développement et d'aménagement universitaire qui devrait être achevé à la fin de 1990.

Compte tenu de l'importance des décisions que le Gouvernement vient d'arrêter à ce sujet et sur lesquelles je viens de vous répondre, vous comprendrez, monsieur le député, qu'il ne me soit pas possible d'aborder aujourd'hui le deuxième volet de votre question, qui concerne l'aide sociale aux étudiants.

M. Bernard Pons. C'est un gag, monsieur le président !

M. Robert-André Vivion. C'est Hellzapoppin !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Il s'agit également d'un dossier très important. Les arbitrages seront rendus dans les semaines qui viennent et j'ai bon espoir que, sur ce terrain aussi, nous fassions de nouveaux pas en avant, ce qui est sans doute la manière, puisque ce point a été abordé tout à l'heure, de bien gouverner lorsque se posent des questions de fond. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

PRODUCTION OVINE

M. le président. La parole est à M. Martin Malvy.

Je précise que la question et la réponse devront tenir en deux minutes.

M. Martin Malvy. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la forêt, depuis plusieurs mois, vous le savez, la situation ne cesse de se dégrader pour les producteurs français de moutons. Les cours se sont tellement effondrés qu'il faut sans doute remonter dix ans en arrière pour trouver une crise aussi grave. Les ventes se font à perte. Pour beaucoup d'éleveurs, c'est une épreuve qu'ils mettront des années à surmonter.

Il y a quinze jours, vous avez obtenu à Bruxelles des décisions qui, dans l'état actuel de l'approche européenne, doivent être considérées comme positives, pourvu qu'elles soient rapidement mises en œuvre. Vous avez pris sur ce point des engagements précis. Mais ces mesures permettront-elles de pallier les conséquences de l'effondrement du marché ?

M. Bernard Pons. La réponse est non !

M. Martin Malvy. Les producteurs redoutent qu'il n'en soit pas ainsi. Ils s'interrogent notamment sur l'évolution de la prime compensatrice. En zone piémont, ils ne comprennent pas que la pluriactivité leur interdise de percevoir cette prime.

Comment le Gouvernement entend-t-il participer à la compensation du manque à gagner des agriculteurs, dont certains, il convient de le rappeler, ne peuvent même pas envisager d'autres productions ? C'est notamment le cas de ceux qui vivent dans les zones défavorisées...

M. Alain Bonnet. Très juste !

M. Martin Malvy. ... où leur maintien constitue une exigence au seul titre de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement. C'est du reste un problème qui vous préoccupe et sur lequel la Communauté se penche.

Il faut sans doute, monsieur le ministre, rechercher l'explication de cet effondrement des cours...

M. Bernard Pons. Monsieur le président, les deux minutes sont déjà dépassées !

M. Martin Malvy. ... dans l'accroissement des exportations en provenance de Grande-Bretagne, qui sont encouragées par la chute de la livre. La Grande-Bretagne a refusé d'adhérer au S.M.E. et, pour cette raison...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est trop long !

M. Martin Malvy. Cela vous gêne ! Quand on rappelle les conséquences de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun !

Pour cette raison, dis-je, dans des régions entières, les agriculteurs sont confrontés à des difficultés majeures, ce qui me paraît en contradiction avec la logique même de l'élargissement.

Si sourcilieuse, parfois, en matière de distorsions de concurrence, la Commission serait bien inspirée de prendre en ce domaine les mesures qui s'imposent ou de vous autoriser, monsieur le ministre, à la compensation que les producteurs attendent d'une manière ou d'une autre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Pons. Demandez-le à M. Delors !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le président, je m'efforcerai de répondre brièvement à M. Malvy en lui présentant seulement un très rapide compte rendu de la réunion de travail que j'ai eue, la semaine dernière, avec des dirigeants de la Fédération nationale ovine, au sujet des mesures à prendre sur ce marché.

M. Bernard Pons. Ce n'est pas la question !

M. Robert-André Vivien. Et les deux minutes sont largement dépassées !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Premièrement, j'ai demandé à la Commission de prendre les mesures appropriées pour s'efforcer de corriger la différence monétaire entre la livre anglaise et le franc français, qui explique en grande partie la chute des cours du marché ovine en France.

Deuxièmement, j'ai encouragé les opérateurs français à pratiquer tout de suite le stockage privé pour éponger la plus grande partie des quantités possibles.

Troisièmement, j'ai décidé d'un certain nombre d'aides directes aux agriculteurs qui devraient faciliter leur trésorerie. D'abord, l'accélération du versement du solde de la prime compensatrice ovine. Ce versement a été effectué cette semaine par l'OFIVAL. Il représente 65 francs par brebis. Ensuite, le versement du solde de la prime compensatrice dans les zones difficiles, qui représente pour chacun des éle-

veurs entre 38 et 65 francs par brebis. Enfin, le versement en une seule fois des primes de qualité financées par l'OFIVAL pour les agriculteurs en groupement, ce qui peut représenter jusqu'à 60 francs par brebis.

J'ai également demandé à la Commission de m'indiquer tout de suite ce que sera le montant de la prime compensatrice ovine en 1990, afin que je puisse verser, dès le mois de juillet, un acompte de 30 p. 100 sur cette prime.

Quatrièmement, enfin, je me suis mis d'accord avec les organisations professionnelles sur la conclusion d'un programme d'aide aux revenus agricoles, qui devrait assurer aux producteurs ovins une aide non seulement nationale, mais aussi communautaire. J'envisage même de verser, dès le mois de juillet, un acompte à ces producteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République. La loi du genre veut que les sujets soient extrêmement différents.

CÉLÉBRATION PAR L'U.N.E.S.C.O.
DU 100^e ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE D'HÔ CHI MINH

M. le président. La parole est à M. Roland Nungesser.

M. Roland Nungesser. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Selon certaines informations, le directeur général de l'U.N.E.S.C.O. envisage de faire célébrer le centième anniversaire de la naissance d'Hô Chi Minh.

Bien que les Etats membres n'aient pas eu à se prononcer explicitement, les pays de la Communauté, et notamment le gouvernement français de l'époque, ont - comme vous avez bien voulu le rappeler, monsieur le ministre d'Etat, dans une réponse à une question écrite de mon ami Bourg-Broc - souligné le caractère politique d'une telle célébration, souhaitant, à juste titre, qu'à l'avenir les manifestations de cette nature soient réservées à la commémoration de personnalités culturelles.

M. André Lajoie. Les colonialistes se réveillent !

M. Roland Nungesser. Dans ces conditions, je demande au gouvernement actuel, si, dans le même esprit que son prédécesseur, il refusera d'admettre qu'une telle célébration ait lieu en France, et notamment à Paris.

M. François Asensi. Ce n'est pas ce qu'aurait fait le général de Gaulle !

M. Roland Nungesser. Il serait en effet intolérable de porter ainsi atteinte à la mémoire des soldats français qui sont morts au combat ou qui ont été sauvagement condamnés à la mort lente dans les caravanes et les camps de prisonniers du fait de ce dirigeant communiste vietnamien.

M. Jean-Pierre Brerd. Du fait des erreurs de la politique française !

M. Roland Nungesser. Il s'agirait de plus d'une approbation implicite de la politique suivie par les successeurs d'Hô Chi Minh, dans la ligne fixée par celui-ci, politique qui a conduit à l'invasion des pays voisins, au mépris du respect de l'indépendance des nations.

M. François Asensi. Vous oubliez le discours de Phnom Penh !

M. Roland Nungesser. Une telle manifestation aurait, dans le contexte actuel, un caractère paradoxal, dans la mesure où les régimes totalitaires communistes s'effondrent dans de nombreux pays alors que le peuple vietnamien reste un des seuls à être encore privé de liberté du fait du régime instauré par Hô Chi Minh.

M. Jean-Pierre Brerd. Il s'est libéré des colons !

M. Francis Delattre. Un des seuls avec Montreuil !

M. Roland Nungesser. Libre à vous, messieurs les communistes, de soutenir Hô Chi Minh et le régime qui le représente. Cela montre que vous n'avez pas beaucoup évolué !

M. Jean-Pierre Brerd. Et vous !

M. Roland Nungesser. Enfin, la coïncidence des dates qui fait que cette commémoration aurait lieu l'année où la France célèbre le centenaire de la naissance du général de

Gaulle et le cinquantenaire de l'appel du 18 juin, devrait inciter l'U.N.E.S.C.O. et les thuriféraires de M. Hô Chi Minh à plus de réserve et à un maximum de discrétion. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, M. Roland Dumas, ministre d'Etat, m'a chargé de vous donner sa réponse. Je tiens auparavant à vous indiquer que le Gouvernement français est parfaitement conscient de l'extrême sensibilité de l'opinion publique sur cette affaire. J'ai eu moi-même à répondre, aussi bien au Sénat qu'à l'Assemblée nationale, à de nombreuses questions posées par des élus sur ce sujet, ainsi qu'aux représentants des anciens combattants d'Indochine ou à des défenseurs des droits de l'homme qui souhaitent me faire part des mêmes préoccupations que vous.

Vous avez fait référence à la décision prise au mois de novembre 1987 par consensus à l'U.N.E.S.C.O. sans que chacun des pays ait eu à se prononcer, ainsi qu'à l'intervention que notre pays avait faite à ce moment-là en soulignant que ces cérémonies prendraient obligatoirement un caractère politique et que l'U.N.E.S.C.O. devait se borner à remplir sa vocation culturelle. Je dois vous apporter, au nom du ministre d'Etat, les précisions complémentaires suivantes.

Notre message a été entendu par le secrétaire général de l'U.N.E.S.C.O., lequel a fait savoir aux autorités vietnamiennes que la participation de son organisation se limitait au prêt d'une salle sans parrainage autre que celui du Vietnam et à condition que cette manifestation garde un caractère purement artistique.

Pour sa part, le Gouvernement français a pris en compte les préoccupations qui s'étaient fait jour et il s'est abstenu de participer à cette manifestation. (*Applaudissements sur divers bancs des groupes socialiste, du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Claude Lefort. Applaudissements de la droite !

M. le président. La parole est à M. Edouard Landrain pour le groupe de l'Union du centre.

REPRÉSENTATIONS PERMANENTES DES GRANDES VILLES, DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS À L'ÉTRANGER

M. le président. La parole est à M. Edouard Landrain.

M. Edouard Landrain. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

De plus en plus les grandes villes, les départements, les régions installent à l'étranger délégations et représentations permanentes, dans le but de rechercher des partenaires économiques et de développer des relations culturelles. De telles initiatives sont certes louables mais bien souvent - hélas ! - ces délégations, au lieu de s'unir pour mieux représenter l'économie française, entrent en compétition entre elles donnant ainsi une image pour le moins curieuse de notre présence à l'étranger.

Cette image est d'autant plus curieuse que la France, comme tout pays souverain, est déjà légalement représentée par ses ambassades et ses consulats, lesquels devraient normalement être suffisamment pourvus en attachés économiques ou culturels aptes à servir, entre autres, de relais non seulement aux entreprises françaises, mais aussi aux villes, aux départements, aux régions. Cette situation est même irritante pour nos diplomates qui ont quelquefois le sentiment de ne pas être les interlocuteurs privilégiés qu'ils voudraient être.

J'aimerais connaître le sentiment de M. le ministre d'Etat sur ce problème important.

Je souhaiterais également savoir s'il est vrai que, comme nous l'entendons parfois, le nombre et la qualité des attachés commerciaux, économiques et culturels sont insuffisants dans nos ambassades. On ne saurait alors reprocher aux villes, aux départements, aux régions de France de faire preuve de dynamisme et d'initiative, car une vraie décentralisation passe nécessairement par la réussite économique, souvent liée à l'exportation.

Le problème est là : faut-il ou non encourager ces représentations permanentes, sortes de mini-ambassades ? Comment ? Entre-t-il dans les intentions du Gouvernement de moraliser le système, peut-être d'élaborer un code de bonne conduite, sinon de déontologie, entre tous ceux qui, à l'étranger, travaillent pour la réussite économique de la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Voilà une question intéressante !

La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je vous remercie pour cette question intéressante qui est particulièrement d'actualité.

Nos collectivités françaises sont de plus en plus souvent sollicitées pour des demandes de coopération administrative. Cependant, l'organisation administrative de notre pays étant différente de celle de ses voisins, les compétences des régions n'étant pas les mêmes, peuvent surgir des malentendus, des incompréhensions et nos collectivités locales ne sont pas toujours à même de répondre aux demandes.

Je tiens à vous apporter certaines précisions sur une matière dont le Parlement aura d'ailleurs à débattre.

Les possibilités d'action extérieure des collectivités locales ont été définies par une circulaire du Premier ministre du 26 mai 1983. Les capacités accrues données aux collectivités locales par les lois de décentralisation de 1982 ont permis, en effet, d'étendre leur champ d'action à un domaine qui était jusqu'alors exclusivement réservé à l'Etat et à ses organismes. Comme vous l'avez souligné depuis cette période, de nombreuses collectivités territoriales se sont intéressées à ce que l'on appelle aujourd'hui la coopération décentralisée, celle-ci étant allée parfois jusqu'à la création de représentations permanentes, en particulier auprès de la Communauté économique européenne. Ces organismes travaillent en liaison avec nos représentations diplomatiques.

De ce point de vue, je peux vous rassurer : la France dispose d'un réseau diplomatique et consulaire extrêmement étendu, bien organisé. Le problème ne se pose donc pas à ce niveau. Il est plutôt lié à la coordination des actions, sur laquelle vous avez insisté.

Le but du Gouvernement, s'agissant de l'action extérieure des collectivités locales, est de renforcer la présence de la France dans le monde ; il est donc disposé à accompagner l'action extérieure des villes.

Je rappelle quelques chiffres. Seulement 1 400 000 Français vivent à l'étranger dont un peu plus de la moitié en Europe, ce qui est très peu par rapport à nos voisins. Il ne faut donc pas décourager les coopérations décentralisées, surtout lorsqu'elles servent de point d'appui à l'implantation industrielle à l'extérieur de la France et à la possibilité de promouvoir à l'étranger notre culture, nos produits et, éventuellement, nos méthodes, puisque, je l'ai déjà souligné, il y a des demandes de coopération administrative.

Notre souci est donc de renforcer la présence de la France dans le monde et d'accompagner les actions des villes, des départements et des régions à l'étranger, car elles ont une valeur ajoutée aux efforts de coopération étatique. Nous accordons un intérêt renouvelé à ce genre d'action dont il convient de préciser les contours tout en définissant mieux les rôles de ces nouveaux acteurs de la coopération que sont les collectivités locales.

En la matière, je veux vous donner une information. Un premier délégué pour l'action extérieure des collectivités locales a été nommé en 1983 par décret du Premier ministre. Il exerçait ses attributions au ministère des affaires étrangères. Un troisième délégué vient d'être nommé sur proposition du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, en conseil des ministres, le 25 avril. Cette formule a plu d'ailleurs à certains pays voisins qui l'ont adoptée, car ils rencontrent les mêmes problèmes que la France.

Par ailleurs - j'y ai fait allusion au début de mon propos - un avant-projet de loi portant administration de la République et que beaucoup d'entre vous connaissent déjà, comporte un titre IV prévoyant expressément les possibilités de coopération décentralisée. Ce projet sera examiné par votre assemblée. Vous aurez donc à vous prononcer sur ce sujet.

Le Gouvernement entend mener une action coordonnée conjuguant l'incitation à la coopération décentralisée et son harmonisation avec les objectifs de la politique étrangère. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.)*

CRÉATION DE ZONES D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ
EN RÉGION PARISIENNE

M. le président. La parole est à M. François Asensi.

M. François Asensi. Ma question s'adressait à M. le Premier ministre. Elle concerne le livre blanc et, plus généralement, l'aménagement de l'Ile-de-France. Le 3 mai, le Gouvernement a enterré la concertation et le dialogue qu'il annonçait sur l'aménagement de la région parisienne.

M. Francis Delattre. C'est vrai !

M. François Asensi. Par décret, le Gouvernement a ordonné aux préfets des départements de la région parisienne d'enjoindre à des dizaines de communes d'accepter l'annexion de leur territoire. Sont concernées les municipalités du site de l'aéroport Charles-de-Gaulle pour trois mille hectares, les municipalités du plateau de Saclay et de la plaine de Montesson. De telles procédures autoritaires sont désormais possibles dans toutes les communes du Val-de-Marne, des Yvelines, du Val-d'Oise, des arrondissements de Meaux et de Melun et de la plupart des villes de l'Essonne.

Il s'agit, en réalité, d'un véritable coup de force qui atteint l'intégrité des villes et constitue de fait une véritable expropriation. Vous effacez ainsi les lois de décentralisation et vous ne respectez pas la volonté du suffrage universel parce que les maires de ces communes sont désormais dessaisis de la maîtrise et de l'aménagement sur une grande partie du territoire de leurs communes.

M. Didier Julia. C'est exact !

M. François Asensi. Vous arguez, pour ce faire, de la spéculation sur les terrains, ce qui est fort louable. Toutefois, n'est-ce pas avant tout la vocation de place financière à laquelle vous destinez la région Ile-de-France qui appelle massivement aux capitaux spéculatifs ? De plus, comment le Gouvernement peut-il prétendre juguler la spéculation quand il vient d'autoriser les organismes financiers dépendant de l'Etat, telle la Caisse des dépôts et consignations, à financer le promoteur de la tour Montparnasse dans une opération publique d'achat sur soixante-dix hectares d'un terrain des magasins généraux à la Plaine-Saint-Denis ?

Pourquoi prévoir un opérateur foncier unique si ce n'est, à terme, pour imposer l'aménagement par un établissement public placé sous votre tutelle ? Ainsi une ville de ma circonscription, Tremblay-en-France, se voit confisquer purement et simplement sept cents hectares, ce qui obère totalement son développement, alors que les élus et la population ont défini des projets, notamment le grand stade, un pôle universitaire, l'extension du parc des expositions, la création d'emplois productifs et de services utiles liés à la destination du site, ainsi que les logements sociaux.

Au-delà des réponses inhérentes à ce qui précède, je voudrais que le Gouvernement m'indique ce qu'il entend faire pour la ville de Tremblay-en-France et, plus généralement, pour toutes les communes, dans le respect du mandat confié par les citoyens à leurs maires. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer.

M. Michel Delebarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Monsieur le député, ce n'est pas à vous que je dois rappeler la trop forte pression qui s'exerce sur le marché foncier en région parisienne.

M. Jean-Pierre Brard. Vous ne faites rien contre !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Vous savez que la hausse des prix des terrains est le facteur essentiel de l'exclusion puisqu'elle accroît les difficultés de construction de logements sociaux et provoque des migrations quotidiennes contraignantes pour bon nombre de ménages.

Une politique foncière est indispensable à la région Ile-de-France.

M. Jean-Pierre Brard. Et à Paris ?

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Laissez-moi répondre, s'il vous plaît.

C'est la raison pour laquelle le Parlement a donné au Gouvernement les moyens juridiques de cette relance de la politique foncière par la loi du 2 août 1989. Ce texte permet de pérenniser les zones d'aménagement différé provisoires qui devaient normalement disparaître le 31 mai de cette année et d'en créer de nouvelles dans les zones naturelles des plans d'occupation des sols.

C'est directement en application de cette loi que nous intervenons, veillant en particulier à ce que les « secteurs stratégiques » définis par le livre blanc puissent faire l'objet de zones d'aménagement différé. Cela concerne en particulier le secteur de Roissy - Charles-de-Gaulle dont vous savez qu'il est un enjeu d'aménagement du territoire régional, mais aussi national eu égard au rôle que l'on veut faire jouer à la capitale de notre pays.

Il est donc indispensable, vous en conviendrez, de prendre toutes les précautions nécessaires pour que la spéculation ne vienne pas contrarier un aménagement ordonné de ce secteur. Ce dernier est engagé avec la réalisation du schéma directeur régional d'aménagement et d'urbanisme. Cependant, monsieur le député, je n'exclus aucunement que les périmètres des zones d'aménagement différé soient modifiés en concertation avec les représentants des collectivités territoriales s'ils apparaissent trop importants à l'issue de la réflexion sur le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme.

Soyez assuré que le Gouvernement est guidé, dans cette affaire, par un souci d'efficacité et par l'intérêt de l'aménagement du territoire. Reconnaissez que le Premier ministre et le Gouvernement ont la volonté de poser dans sa totalité, dans sa complexité le problème de l'aménagement de la région Ile-de-France.

Je vous remercie en tout cas de souligner, par votre question, combien cette volonté est, compte tenu de l'ampleur des problèmes, un véritable acte de courage politique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Brard. Non, c'est de l'autoritarisme !

M. le président. Nous pourrions, à condition que chacun y mette du sien, revenir à une question de M. Mattei, après avoir entendu M. Pota.

RÔLE DE LA RÉUNION DANS LA POLITIQUE DE COOPÉRATION
MENÉE DANS L'OcéAN INDIEN

M. le président. La parole est à M. Alexis Pota, au titre des non-inscrits.

M. Alexis Pota. Ma question s'adresse à M. le ministre de la coopération et du développement.

A l'occasion du prochain voyage de M. le Président de la République à Maurice, aux Seychelles, à Madagascar et aux Comores, je veux appeler l'attention du Gouvernement sur le problème de la coopération régionale dans cette zone.

La coopération régionale entre les îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien est devenue une réalité incontournable qui correspond autant à la volonté politique de l'ensemble des partenaires locaux sociaux aux impératifs économiques, et culturels de chacune de ces îles. La Réunion a un rôle primordial à jouer dans ce domaine, compte tenu de sa position charnière entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, ainsi que de l'accroissement sans précédent des échanges de toutes natures et des conséquences politiques et économiques des changements intervenus en Afrique du Sud.

Or force est de constater que la politique de coopération n'a pas permis, jusqu'à présent, à la région d'exercer pleinement les fonctions que ses responsables souhaitent désormais lui donner, en application des lois de décentralisation, dans le développement de cette politique, tant multilatérale que bilatérale. En effet, ce territoire français n'est pas suffisamment associé aux actions de coopération entreprises par la France et par la C.E.E. dans une zone qui a pourtant un impact important sur son développement économique.

Ne pourrait-on pas, par exemple, saisir la région pour avis sur tout projet d'accord ou de modification d'accord de coopération entre la France et les Etats A.C.P. environnants, intéresser La Réunion, aux financements du C.N.U.D., du F.E.D., du F.A.C. dès lors que son rôle est reconnu indispensable sur un projet intéressant un ou plusieurs Etats A.C.P.,

inviter les représentants de la région à participer aux travaux des divers comités ou groupes de travail mis en place dans le cadre de la commission de l'océan Indien, permettre aux représentants de la région d'assister aux réunions des commissions mixtes ou de toute autre commission instituée dans le cadre des accords bilatéraux de coopération avec les pays de la zone ?

Je souhaiterais connaître le sentiment du Gouvernement sur ces propositions et les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour renforcer la position de La Réunion dans la politique de coopération régionale, car si elle était bien faite et réussie, ce serait, comme disait le chef de l'Etat, le gage d'une France forte et présente dans l'océan Indien.

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement.

M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, dès le mois de juillet 1988, le Premier ministre a décidé de développer la coopération régionale afin de mieux insérer nos régions d'outre-mer dans leur environnement régional.

La semaine dernière, en Polynésie française, le chef de l'Etat a présidé le conseil du Pacifique, qui a retenu le principe de développer la participation des territoires d'outre-mer dans la coopération au niveau du Pacifique. Au mois d'avril dernier, le Premier ministre avait retenu les mêmes principes s'agissant des Caraïbes. Cependant, comme vous l'avez souligné, c'est dans l'océan Indien que cette intégration est la mieux assurée grâce à La Réunion qui représente la France au sein de la commission de l'océan Indien.

Le préfet de La Réunion y représente la France mais, vous le savez, il est toujours accompagné d'un représentant du conseil régional. Le président Lagourgue était ainsi présent à Antananarivo les 10 et 11 avril dernier à l'occasion de la dernière conférence ministérielle de la commission de l'océan Indien.

Le président du conseil régional et le préfet ont déjà effectué des visites officielles conjointes à Madagascar, à Maurice et ils doivent se rendre très bientôt aux Seychelles. L'étroite collaboration qui s'est ainsi instaurée entre l'Etat et la région va se traduire également dans le contrat de plan où sont mis en place des crédits destinés à financer ce type d'actions ou encore par la participation des représentants de la région dans un certain nombre de comités, notamment celui de l'environnement.

Je ne rappellerai pas ce que disait Mme Avice sur la coopération décentralisée, mais je retiens que M. Jacques Peltier, dans le souci de favoriser l'intégration des collectivités régionales dans le cadre du dialogue et de l'aide aux pays du tiers-monde, vient d'installer une commission de la coopération décentralisée pour le développement, dans laquelle siègent un représentant du conseil régional et un représentant du conseil général de La Réunion. Nous attendons beaucoup de ses travaux et de ses propositions.

Enfin je rappelle que mon collègue M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat à la défense, a souligné, lors de son passage à La Réunion, il y a quelques jours, que la France joue un rôle majeur en matière de coopération régionale par ses collectivités décentralisées de l'océan Indien. Soyez assuré de notre volonté de renforcer encore à l'avenir ce rôle, répondant ainsi à votre légitime interrogation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

CONTROVERSES SUR LES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

M. le président. La parole est à M. Jean-François Mattei.

M. Jean-François Mattei. Monsieur le président, je vous remercie de mieux gérer nos temps de parole que ne l'est apparemment l'indice de la fécondité dans notre pays !

M. le président. C'est plus facile ! (*Sourires.*)

M. Jean-François Mattei. En l'absence d'un ministre chargé de la population, fonction que l'on a évoquée hier, ma question s'adresse au ministre qui est en charge des responsabilités dans ce domaine : se pourrait-il que le Gouvernement soit victime d'une manipulation d'opinion ? De quoi s'agit-il ?

Dans les déclarations récentes faites à la presse, un directeur de recherches à l'Institut national d'études démographiques, M. Hervé Le Bras, nous apprenait que : « Depuis quinze ans, on nous racontait des craques ». Ce sont ses propres termes.

Depuis quinze ans, c'est vrai, les démographes attirent notre attention sur la dénatalité dans notre pays. On nous donne l'indice de 1,8 enfant en moyenne et par couple alors qu'il en faudrait 2,1 pour renouveler les générations. Eh bien, mesdames, messieurs, tout cela serait faux ! Non seulement on nous aurait menti, mais, pis encore, il s'agirait d'une véritable désinformation, voire d'une manipulation d'opinion et ce, de propos délibéré.

Je dois encore citer M. Le Bras tant ces faits sont stupéfiants : « Chaque fois qu'un indice démographique n'incite pas au pessimisme, on le remplace par un autre et, quand un indice devient vraiment inquiétant, il est enfin déniché ; alors, pour que la désinformation se mette en place, il faut imposer cet indice. » Heureusement, le 21 mai, le directeur de l'Institut national d'études démographiques, M. Calot, a formellement démenti ces affirmations.

Je ne veux pas polémiquer sur ces chiffres et ces statistiques ; on peut discuter d'indices conjoncturels, d'indices de remplacement de générations. Mais, la question quitte le domaine technique pour devenir politique sous la plume de M. Le Bras que je cite à nouveau - j'y suis contraint - : « Quand la technique est obscure, c'est qu'elle masque une idéologie. Ce long démontage des indices de fécondité le prouve. Ils ont été utilisés pour faire peur et ils ont ainsi nourri le fonds de commerce de certains partis politiques ».

M. Jeanny Lorgeoux. Vous parlez de Michel Debré ?

M. Jean-François Mattei. « Le débat technique s'arrête ici, le débat politique commence. »

Monsieur le ministre, mes questions sont les suivantes :

Premièrement, quelle est la crédibilité des résultats qui figurent dans le rapport annuel de l'Institut national d'études démographiques qui est soumis au Parlement et sur lequel il se fonde pour apprécier la politique démographique et familiale ?

Deuxièmement, est-il acceptable qu'un chercheur use de son titre et du nom de son institution pour sortir des données techniques et entrer dans le commentaire politique ?

Troisièmement, y a-t-il eu, oui ou non, manipulation des chiffres à des fins politiques ? Le Gouvernement ne peut pas rester silencieux sur ce fait et je souhaite vivement, monsieur le ministre, que vous démentiez sans ambiguïté les propos qui ont été tenus et qui sont inacceptables de la part d'un fonctionnaire d'une institution nationale.

Il ne m'a pas échappé que figure dans le *Bulletin Quotidien* de ce matin une information selon laquelle M. Le Bras aurait été déchargé d'un certain nombre de ses fonctions scientifiques à l'Institut national d'études démographiques, mais cette information est insérée dans la rubrique : « Sans commentaires... et sous toutes réserves ».

J'aimerais bien que vous fassiez connaître vos commentaires et que vous leviez les réserves. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la recherche et de la technologie.

M. Hubert Curion, ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, vous posez cette question en expert, car vous connaissez très bien ces problèmes de démographie, qui sont placés sous les feux des projecteurs pour la seule raison que deux chercheurs se disputent et sortent de leur rôle ; vous avez eu raison de le souligner.

La question est difficile. Les deux systèmes que vous avez cités pour calculer les indices - il en existe d'autres - sont reconnus : l'un donne 1,8, l'autre donne 2,1. Le plus intéressant, pour bien comprendre l'évolution à terme d'une société, est de rappeler que c'est l'indice de renouvellement des générations qui est important. Comment l'obtient-on ? Vous interrogez mille femmes nées en 1940 - je prends cette date pour sortir de la période de fécondité - et vous leur demandez combien elles ont eu d'enfants. Si le total des réponses donne 2 500, l'indice est 2,5. Pour l'instant il est 2,1. Mais il varie. Il a été relativement stable au cours des dernières années.

La démographie est aussi faite de constats et de prévisions. Les prévisions montrent qu'il n'y a pas de raison de penser que cet indice descende dans l'avenir au-dessous de 2,1. Donc, pas d'inquiétude ! Avec ce taux, nous renouvelons normalement notre population. A ce rythme, peut être encore compensé le nombre des jeunes filles et des jeunes femmes qui peuvent mourir avant d'avoir procréé.

Ces chiffres ne sont pas stables parce que les pratiques du mariage et de la procréation évoluent chez nous, comme ailleurs. Nous constatons que l'âge moyen auquel les femmes ont des enfants a eu tendance à s'élever très nettement au cours de ces dernières années. Voilà les faits.

L'exploitation qui en est faite est, je vous l'accorde, détestable. Les scientifiques doivent présenter les faits scientifiques tels qu'ils sont. S'ils sont sujets à interprétation, ils doivent les présenter, mais sans sortir de l'objectivité.

Vous me demandez ce que j'ai l'intention de faire. C'est tout simple : l'I.N.E.D., qui est un très bon institut, a un conseil scientifique que je vais réunir pour lui demander de préciser les données et ce qui est du domaine de l'acquis et du domaine de la prévision.

En outre, je souhaite sortir un peu du cadre de l'I.N.E.D. pour dépassionner le débat parce que tout cela serait, dit-on, du bouillonnement interne et de l'auto-excitation. L'I.N.E.D. qui, je le répète, est un excellent institut n'est pas le seul qui fasse des études démographiques en France et ailleurs. Je peux donc trouver des experts aussi bien en France, ailleurs qu'à l'I.N.E.D., que dans les pays voisins ; nous en connaissons d'excellents en Italie, en Belgique, en Grande-Bretagne, etc.

En conclusion, j'adresse un reproche très direct à ces deux collègues scientifiques qui sont sortis de leur rôle. Il faut reconnaître aussi qu'ils y ont été très « gentiment » et instamment invités par un certain nombre de sollicitations.

M. Edmond Alphandéry. C'est très excessif, monsieur le ministre ! On a tout de même le droit de s'exprimer quand on est universitaire !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Qu'on s'exprime sur des faits, monsieur le député, est tout à fait concevable,...

M. Edmond Alphandéry. Eh bien alors ?

M. le ministre de la recherche et de la technologie. ... mais qu'on s'étripe devant les médias me paraît un peu exagéré !

M. Edmond Alphandéry. Les hommes politiques le font bien ! Les universitaires ont le droit de s'exprimer !

M. le président. Ce serait ouvrir un long débat qui a d'ailleurs commencé !

Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures vingt-cinq sous la présidence de M. Michel Coffineau.)

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL COFFINEAU, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

DÉSIGNATION D'UN CANDIDAT À UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner un représentant suppléant de l'Assemblée nationale au sein de la commission nationale d'urbanisme commercial en remplacement de M. Jean-Pierre Fourré qui a démissionné de cet organisme.

Conformément à la décision prise précédemment, l'Assemblée voudra sans doute confier à la commission de la production et des échanges le soin de présenter un candidat.

La candidature devra être remise à la présidence avant le mercredi 30 mai 1990, à dix-huit heures.

4

FORMATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 22 mai 1990.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres, et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants au sein de cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le mercredi 6 juin 1990, à dix heures trente.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

5

POLLUTION DE L'EAU

Discussion des conclusions d'un rapport tendant à la création d'une commission d'enquête

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête sur la pollution de l'eau et la politique nationale d'aménagement des ressources hydrauliques (nos 1185, 1342).

La parole est à M. François Massot, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. François Massot, rapporteur. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture et de la forêt, mes chers collègues, nous sommes saisis d'une proposition de résolution présentée par les membres du groupe communiste et tendant à créer une commission d'enquête sur la pollution de l'eau et la politique nationale d'aménagement des ressources hydrauliques.

Tout le monde a conscience qu'en cette année 1990, le problème alarmant de l'eau se pose avec une grande acuité.

La commission des lois a considéré que cette proposition du groupe communiste était tout à fait recevable et elle a discuté de l'opportunité de créer une commission d'enquête.

Je ne vous cache pas qu'il y a eu des hésitations au sein de la commission, non pas sur le fond, car tout le monde a conscience de l'importance dramatique du problème, mais parce qu'il y a déjà eu sur le sujet d'autres missions ou interventions.

En particulier, la commission des finances a déposé, le 11 avril dernier, un rapport d'information présenté par M. Barnier sur la politique de l'environnement, dont une grande partie est consacrée à la question de l'eau. Elle a également créé une mission d'information dont le rapporteur, M. Tavernier, vient de déposer son rapport le 11 mai dernier. La commission de la production a également créé une mission d'information sur ce problème.

Par ailleurs, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques vient de nommer un rapporteur à la demande du Sénat pour faire procéder à une étude sur la qualité de l'eau.

Enfin, de nombreuses questions vous ont été posées au sein de cette assemblée, monsieur le ministre : questions orales, écrites, ou « crible ».

C'est la raison pour laquelle un certain nombre de membres de la commission des lois étaient plutôt réticents à l'idée de créer une nouvelle instance d'étude de cette question de l'eau, mais la majorité de la commission s'est ralliée à la proposition du groupe communiste, suivant en cela les observations judicieuses de notre collègue Colcombet qui a souligné l'inquiétude suscitée par ce problème chez les habitants des communes rurales.

La commission des lois a donc décidé de proposer à l'Assemblée nationale la création de cette commission d'enquête. Elle serait composée de trente membres et aurait pour mission d'étudier, avec toutes les parties concernées, en partant de la situation actuelle, les mesures urgentes pour une politique globale de l'eau permettant :

D'assurer l'inventaire permanent en qualité et en quantité des ressources en eau ;

De réaliser rapidement un programme général d'aménagement hydraulique et de lutte contre la pollution en accord avec les collectivités locales et les agences de bassin ;

D'assurer la maîtrise des grands équipements hydrauliques et l'interconnexion des bassins ;

De définir les aides à apporter aux collectivités locales pour leurs équipements hydrauliques et de lutter contre la pollution ;

D'étudier les conditions nouvelles à imposer aux sociétés industrielles pour accepter toute demande d'autorisation de prélèvement d'eau ou de rejet des eaux usées ;

D'apporter tout concours souhaité par les exploitants agricoles pour l'amenée d'eau, le recyclage ou l'épuration des eaux et dans ce cadre proposer les modifications de politique agricole nécessaires pour une agriculture occupant la totalité du territoire, plus économe en ressources naturelles et en importation et enfin encourageant les fumures naturelles, par exemple les engrais verts au lieu de l'utilisation massive des engrais chimiques ;

Enfin, de donner mission à l'institut national de recherche agronomique de développer des recherches pour une fertilisation et une lutte massive contre les parasites, non polluantes.

Telles sont donc les conclusions de la commission des lois. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. François Colcombet.

M. François Colcombet. La commission des lois s'est penchée, en effet, sur une demande formulée par le groupe communiste mais correspondant en réalité à une préoccupation qui dépassait largement ce groupe. C'est tellement vrai que, à l'intérieur de l'Assemblée, deux autres commissions se sont déjà penchées sur la question, la commission des finances et la commission de la production.

D'après les résultats de leurs travaux, l'une s'est située dans une logique financière et l'autre dans une logique industrielle en quelque sorte. Je pense qu'il peut y avoir une approche différente des problèmes de l'eau et qu'une troisième commission pourrait éclairer d'autres aspects.

Le constat de départ, comme l'a souligné le rapporteur, est la dégradation importante de la situation, qui a d'ailleurs provoqué dans l'opinion publique une prise de conscience extrêmement large puisque, maintenant, non seulement les milieux dits « écologiques » mais les milieux de l'agriculture, de l'industrie, tout le monde est extrêmement sensibilisé à cette situation et souhaite disposer d'une information plus complète et plus fiable.

Il y a d'abord la question de la quantité de l'eau. On voit des inondations, mais aussi des problèmes très sérieux de sécheresse. Dans ce contexte à la fois de pénurie et de mauvaise qualité, on a parfois pris la décision d'empêcher les usages abusifs. Vous savez par exemple qu'à certains endroits, il est interdit de remplir les piscines pendant l'été ou que certaines mairies vont interdire de laver les voitures. Il est donc nécessaire de voir s'il y a assez d'eau pour continuer d'en user au-delà peut-être de ce qui est raisonnable.

Il y a ensuite le problème de la répartition de l'eau. Il est sûr qu'il y a des régions plus privilégiées que d'autres. Des barrages, par exemple, permettent de stocker l'eau pendant une partie de l'année et de la redistribuer pendant une autre période. Mais quelles doivent être les limites de cette politique ?

Enfin, troisième problème, peut-être le plus important, celui de la qualité de l'eau. On s'est rendu compte, en effet, qu'elle était en train de baisser pratiquement sur l'ensemble du territoire.

Il y a des régions comme la Bretagne où la nappe phréatique est polluée. Nous n'en sommes pas encore au point de nos amis néerlandais mais la situation est préoccupante. Dans d'autres régions aussi, telles que la Beauce ou le Val de Loire, les nappes phréatiques sont polluées. Les fleuves le sont pendant l'été. Enfin, les grandes retenues d'eau telles que le barrage de Villerest, qui, jusqu'à une date récente, étaient relativement propres, sont elles-mêmes polluées, alors même que, dans toute la vallée, un effort a été fait pour diminuer les pollutions. Il y a un effet de stockage et, pendant l'été, le barrage de Villerest est interdit à l'utilisation de plaisance. On ne peut pas le vidanger, sauf à complètement polluer la Loire en dessous. C'est donc un problème tout à fait sérieux.

Les grands équipements qui étaient destinés à « diluer » la pollution, à permettre l'irrigation, etc. sont eux-mêmes des réceptacles et entraînent une augmentation de la pollution.

Il y a des mesures à prendre, pas seulement financières comme le propose la commission des finances, mais probablement aussi juridiques.

Sans aller jusqu'à interdire, on pourrait au moins contrôler l'utilisation des nappes phréatiques afin de permettre une restauration de la quantité et de la qualité des réserves. Théoriquement, il faut actuellement des autorisations pour utiliser une nappe phréatique, mais les contrôles ne sont en fait jamais exercés et, dans certaines régions, ils sont faits de façon tout à fait désordonnée.

Enfin, lorsque les prélèvements sont terminés, il arrive que les puisards restent en place et que, à travers eux, la pollution atteigne la nappe phréatique. Il y a un manifestement de l'ordre à remettre dans tout cela !

D'une façon plus générale, le moment serait peut-être venu de réfléchir à nouveau à ce qu'est l'eau. C'est certainement un bien indispensable à la vie et au bonheur de tous. C'est un bien qui appartient à tous. Nos anciens savaient très bien qu'il était interdit d'arrêter le fil d'une rivière pour ne pas empêcher ceux qui étaient en aval d'en profiter. Il y a toute une législation extrêmement complexe, mais maintenant ancienne, qui doit être revue en fonction des nouvelles nécessités et des nouveaux problèmes.

Il existe un droit très prégnant du sous-sol, de l'utilisation des mines, des carrières. A l'occasion d'un autre débat, nous nous sommes demandé si l'espace hertzien était un bien collectif, un bien susceptible d'appropriation individuelle. De même, sur l'eau, nous devons avoir une réflexion de fond dont découleront certaines règles. Ce sera l'apport de cette commission qui sera tout à fait orientée vers les aspects juridiques.

Pour ma part, je pense que l'eau est un bien collectif dont trop usent et abusent sans la payer. Pourrait-on même payer et réparer les dégâts que l'on a faits, cela ne justifierait pas qu'on la gaspille.

Telles sont les raisons pour lesquelles je suis tout à fait favorable à ce qu'une nouvelle mission puisse se pencher, sous l'angle que j'évoque, sur ces problèmes très importants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Gilbert Millet.

M. Gilbert Millet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, incontestablement, la sécheresse qui frappe durement notre pays au cours de ces deux

années consécutives met en lumière les redoutables échéances de l'été 1990 dans de nombreuses régions. Je pense notamment au Sud-Ouest et au Sud-Est du pays.

Aujourd'hui, nombre de nappes phréatiques ne sont pas reconstituées et les barrages réservoirs ne sont pas réapprovisionnés. Partout, on constate une diminution des réserves en eau, parfois de façon dramatique, dans les régions que je viens de citer.

L'alimentation en eau potable est compromise dans de nombreux villages du pays et dans toutes les villes du bassin de la Garonne. Il y a aussi un manque à gagner pour l'irrigation, avec les pertes de récoltes qui en résulteront, s'ajoutant à celles de l'an passé.

Je rappelle à titre d'exemple que l'aspergeraie méridionale est menacée par le développement, dans ces conditions climatologiques particulières, d'une maladie, la fusariose, qui stérilise les sols pour l'asperge pour vingt ans.

En tout état de cause, la situation exige des actions immédiates et coordonnées et des moyens financiers exceptionnels, afin que les collectivités locales puissent prendre d'urgence des mesures qui permettront d'éviter le pire.

L'évocation de la situation de cette année montre bien qu'il est nécessaire de créer une commission d'enquête. Voici donc, en effet, la politique de l'eau au premier plan de l'actualité, malheureusement, et se trouve posé avec éclat le problème des ressources hydriques et de leur gestion comme une grande question nationale aux enjeux considérables.

Mais monsieur le ministre, ce n'est pas une nouveauté, hélas ! puisqu'en 1976, il y a quatorze ans déjà, à l'occasion d'une autre période de sécheresse, notre groupe avait affirmé fortement la nécessité d'une grande politique de l'eau à l'échelle du pays et avancé une proposition de loi qui énonçait toute une série de mesures s'inscrivant dans une démarche globale et cohérente.

On peut évaluer maintenant le préjudice dû au fait que l'on est resté sourd à nos propos. Si l'on s'était rendu compte des enjeux, l'on pourrait faire face aujourd'hui aux grands aléas climatiques que nous connaissons dans des conditions totalement différentes.

Force est de constater, malheureusement, que la situation d'alors s'est encore dégradée et que nous devons faire face à des problèmes de pénurie pour lesquels la météo n'est pas la seule responsable : gaspillages, pollution, sous-équipement coïncident avec une augmentation somme toute normale de la consommation de l'eau en cette fin de siècle.

Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire et je me réjouis que l'Assemblée ait mis à son ordre du jour, à l'initiative de notre groupe, la création d'une commission d'enquête parlementaire sur cette importante question.

Que supposent la mise en œuvre d'une politique moderne de l'eau et sa planification ?

Un état des lieux bien entendu : inventaire des ressources, des capacités de stockage, des équipements en place. Mais un inventaire quantitatif ne suffit pas ! Il faut aussi faire le point sur la pollution et sur ses causes que j'évoquerai dans un instant.

Qui dit planification dit dans le même temps estimation prévisionnelle des besoins à court et moyen termes pour mesurer et planifier les efforts à faire, besoins dont l'augmentation s'inscrit dans le développement économique et social de notre époque.

Cela suppose, bien sûr, de faire l'éclairage sur les gaspillages de cette ressource vitale qu'est l'eau et sur leurs causes.

Je pense notamment à l'utilisation effrénée par l'industrie, sans mesures de recyclage, et aussi aux conséquences d'une politique agricole qui débouche sur la désertification et la jachère tandis que se développe une agriculture « productiviste », rendue obligatoire par la dévalorisation constante des prix agricoles, sous peine de faillites de nombre d'exploitations.

Désertification et baisse du niveau du revenu du paysan se conjuguent, ainsi qu'en témoigne, monsieur le ministre, l'exemple suivant pris dans une région que je connais bien, puisque c'est la mienne ; la politique d'arrachage des vignes dans le midi de la France - il s'agit pourtant d'une production traditionnelle, non excédentaire, particulièrement adaptée aux conditions climatiques qui règnent dans cette région - débouche, ici ou là, non seulement sur l'abandon de nombreuses terres mis aussi sur des reconversions dans des productions grosses consommatrices d'eau, alors même que le

régime hydrique y est particulièrement déficitaire l'été. On voit ainsi combien sont liés la précarisation du métier d'agriculteur et les problèmes qui nous occupent aujourd'hui.

A cela s'ajoutent, bien entendu, les conséquences d'une telle politique sur la qualité de l'eau.

On voit donc combien il est profondément injuste de dresser un bilan accusateur contre la paysannerie, qui est considérée comme la source unique de la pollution. C'est injuste car les exploitants n'avaient pas le choix, sauf à mettre en péril leurs exploitations, que de produire toujours davantage, notamment en utilisant de plus en plus d'engrais azotés. C'est injuste aussi car cette accusation dédouane du même coup les industriels, lesquels occupent pourtant une place de choix dans la dégradation quantitative et qualitative de l'eau, en ne traitant pas leurs rejets. Les industriels peuvent, pour cette raison, être considérés comme des pollueurs importants. Je pense en particulier aux industriels des secteurs liés à l'agriculture qui ont poussé à l'utilisation massive d'engrais, d'herbicides et de pesticides pour accroître leurs profits.

J'évoquerai aussi la responsabilité des autorités communautaires et françaises qui, en multipliant les dérogations au principe de la préférence communautaire, ont encouragé le développement d'élevages hors-sol alimentés par les importations, avec tous les problèmes de lisier que cela pose aujourd'hui.

Quant à la pollution domestique, elle n'est pas qu'une question d'éducation ; elle est pour partie fonction des énormes moyens publicitaires pour pousser à la consommation de produits dont l'innocuité est rien de moins que contestable. Profits obligent !

Il faut donc dresser un inventaire des ressources et des besoins et mettre en place des mesures destinées à la fois à s'attaquer à la dégradation de nos ressources et à planifier les structures pour une gestion rationnelle.

La satisfaction de ces besoins passe, bien sûr, par la mise en œuvre d'une politique globale et cohérente de l'eau avec notamment la réalisation de barrages de retenue et d'interconnexions des bassins. Ainsi, en année de sécheresse, les régions au sol granitique n'ayant pas de nappes phréatiques pourraient bénéficier des réserves accumulées dans d'autres régions.

J'ajoute qu'inventaire et planification exigent, dans le même temps, démocratie et transparence, et que l'on associe aux responsabilités des agences de bassin et des techniciens des différents services les élus et les associations concernées.

C'est dire que cette démarche doit être décentralisée au plus près des réalités régionales, départementales et locales. Il n'est pas de politique nationale cohérente et efficace sans cela.

Cette politique ne peut être traitée qu'en liaison avec une démarche beaucoup plus large, prenant en compte l'aménagement harmonieux du territoire et le développement économique, à l'inverse de ce qui se fait aujourd'hui. C'est ainsi, par exemple, que dans la région Midi-Pyrénées, se met actuellement en place un programme de réalisation de quarante golfs dont l'entretien exigera un doublement des besoins en eau alors que l'agriculture régionale est déjà en situation déficitaire ! De plus, la réalisation de ces golfs coûtera 1,2 milliard de francs, soit l'équivalent du coût des retenues d'eau indispensables pour éviter le manque d'eau en année de sécheresse. On voit ainsi combien la politique du « tout tourisme » a des effets profondément négatifs.

Enfin, il me faut aborder ici très rapidement, bien que ce soit l'objet du rapport de la commission des finances, le problème des coûts.

Suivant l'aphorisme célèbre « ce qui est rare est cher » et au nom de la vérité des coûts, voici que se déchaîne de divers horizons - et parfois de chez vous, monsieur le ministre - une campagne visant à accréditer l'idée « de bon sens » selon laquelle l'utilisateur devra payer !

Ainsi se trouve escamotée la responsabilité de l'Etat, qui retire de la politique de l'eau bien plus qu'il n'y injecte. A titre d'exemple, je signale que s'il accorde à la Bretagne 7 millions de francs par an pour la reconquête de la qualité de l'eau, il en récupère 100 par le biais de la T.V.A. prélevée sur l'eau et l'assainissement !

Escamotée aussi la responsabilité des grandes compagnies qui font de l'eau une source de profits considérables, source qui, elle, ne se raréfie pas, bien au contraire ! Les bénéficiaires

cumulés des branches « eau et assainissement » de la C.G.E. et de la Lyonnaise des eaux s'élèvent, pour 1988, à 742 millions de francs, somme qu'il faut rapprocher du chiffre total des investissements des collectivités locales pour la seule épuration des eaux usées, qui est de 1,3 milliard.

C'est en tenant compte de toutes ces données que l'on peut aborder la question du financement et non en faisant de ce dernier un facteur supplémentaire d'appauvrissement des populations.

Voilà, monsieur le ministre, mes chers collègues, quelques données qui ont nourri notre réflexion. Le rapport de M. Massot me dispense de vous redéfinir quel devra être l'objet de cette commission d'enquête parlementaire. En tout cas, elle permettra de mieux approfondir et de mettre en lumière les éléments qu'il convient de mobiliser pour doter notre pays de cette politique hydraulique nationale dont les enjeux sont aujourd'hui reconnus tant sur les plans économique, industriel et agricole que sur ceux de l'aménagement du territoire et de la qualité de la vie, qui sont tout aussi importants !

M. François Colcombet. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme Marie-France Stirbois.

Mme Marie-France Stirbois. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans une étude menée en 1976 pour le centre de recherche sur l'information et la communication, destinée à préparer une campagne pour l'épuration et la régénération de l'eau, les enquêteurs notaient à quel point la symbolique de l'eau restait forte chez les habitants des villes et des campagnes. L'eau sale fait horreur : on lui associe les qualificatifs de souillure, de maladie, de mort.

« La pollution, c'est le cancer de l'eau », constatait Jules Gritti, qui dirigeait l'enquête, et il soulignait que surtout les femmes et les mères étaient sensibles à ce problème et percevaient l'eau comme l'élément vital, primordial.

L'auteur de l'étude concluait : « Une fois de plus ainsi, nous constatons que des symboles fondamentaux persistent dans le cœur et l'imaginaire humain, dans la mentalité collective. Une civilisation technique et industrielle, par les manques et les pollutions qu'elle suscite, peut aviver les besoins et les angoisses. »

Si les mers et océans couvrent 71 p. 100 de la surface du globe, les lacs et rivières ne représentent, eux, que 1 p. 100 de la totalité de l'eau de la planète. Ce bien précieux est mis en danger par deux grands types de pollution : la pollution chimique, causée surtout par les nitrates, les détergents et les hydrocarbures ; la pollution microbiologique, provoquée par les micro-organismes, pathogènes ou non pour l'homme.

Ces pollutions proviennent de quatre sources principales : les rejets industriels, agricoles et domestiques dans les rivières - actuellement, en France, moins de 40 p. 100 des eaux usées sont traitées avant leur rejet dans l'environnement - ; l'abus des engrais et l'élevage hors sol de l'agriculture industrielle ; les gaspillages dus aux abus domestiques et à l'irrigation mal contrôlée ; enfin, le réchauffement du climat et la sécheresse.

Quatre conséquences se dégagent de cette situation : pollution des lacs et des cours d'eau, directe ou indirecte par eutrophisation, c'est-à-dire par le développement de la flore aquifère qui asphyxie et élimine la faune ; pollution des nappes phréatiques - environ 25 p. 100 de celles-ci en France - ; salinisation des eaux ; déficit hydrique préoccupant, plus particulièrement cette année dans certaines régions.

Face à ce constat, que faire ?

Nous devons encourager le retour à l'agriculture traditionnelle et développer de plus en plus l'agriculture biologique, équiper les communes et les industries en stations d'épuration des eaux usées, récupérer les huiles usagées, les hydrocarbures ainsi que les piles au mercure et, enfin, stopper la croissance démographique et lutter contre l'érosion des terres dans le tiers monde. Bien d'autres choses encore peuvent être faites, que, malheureusement, je n'ai pas le temps d'expliquer pendant les cinq minutes qui me sont attribuées.

On voit donc que c'est une politique de fond qu'il conviendrait d'entreprendre - et je n'aborde pas le problème de la pollution de l'eau de mer.

Mais, une fois de plus, le groupe communiste cherche à jeter de la poudre aux yeux en proposant la création d'une commission d'enquête qui ne résoudra rien si elle n'est pas soutenue par une volonté politique arrêtée.

De plus, dans leur exposé des motifs, les communistes incriminent surtout les industriels. L'économie de marché serait pour eux le bouc émissaire idéal. Mais où ont lieu les catastrophes écologiques les plus terribles de la planète ? Dans les pays communistes et les pays du tiers monde ! Sur le prétendu racisme ou sur la pollution, les communistes ne craignent pas la démagogie et se veulent autorités morales pour mieux déguiser leur échec.

Car c'est bien la planification aveugle appliquée par l'économie soviétique qui est en train de rayer de la carte du globe la mer d'Aral où les eaux se sont retirées sur des dizaines de kilomètres, détruisant l'équilibre ambiant et obligeant les villages de pêcheurs à des migrations !

Dans une longue étude publiée par le journal *Le Monde* en mars dernier sous le titre « L'Europe de l'Est : la nature en ruine », les journalistes notaient qu'en Tchécoslovaquie, seules les entreprises étrangères, - comprenez capitalistes - étaient tenues de respecter les normes antipollution. En outre, où les premières mesures ont-elles été prises à l'Est pour protéger à grande échelle les eaux douces, sinon en Hongrie en 1977, laquelle était préoccupée par la détérioration du lac Balaton, dans cette même Hongrie qui, justement, quittait le carcan de l'économie dirigée pour s'ouvrir à l'économie de marché ?

Non, la protection des eaux doit s'insérer dans le cadre d'une vaste politique de défense de l'environnement. Cette proposition ne vise en fait qu'à un battage médiatique. Pendant leurs électeurs, les communistes cherchent aujourd'hui à séduire les étrangers et les gogos rêveurs. L'écologie n'a que faire des commissions et des visées électoralistes. Une véritable politique en faveur de l'écologie exige des mesures concrètes et bien coordonnées.

Si Gaston Bachelard nous a laissé de subtiles variations sur les eaux, en évoquant les eaux claires et les eaux maîtresses du langage, avec la proposition communiste, nous nageons en eaux troubles et restons confrontés à un détournement de langage.

En conclusion, mes chers collègues, vous me permettrez de trouver bien suspecte cette soudaine volonté des communistes de se pencher bien superficiellement sur la question de l'écologie.

M. Gilbert Millet. Cette volonté date de 1976, madame Stirbois !

Mme Marie-France Stirbois. Il ne s'agit que d'un coup de pub. Car le respect de la nature implique le respect de l'ordre naturel. Il ne suffit pas de crier « haro » sur l'économie capitaliste. Encore faut-il réfléchir à la place de l'homme dans le monde...

M. Gilbert Millet. Vous êtes bien mal placée pour en parler !

Mme Marie-France Stirbois. ... et refuser les fameuses idéologies égalitaristes qui conduisent l'homme à la catastrophe.

M. le président. La parole est à M. François-Michel Gonnot.

M. Francis Delattre. Il va dire des choses justes, lui !

M. François-Michel Gonnot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout le monde est d'accord : avec le problème de l'eau, nous abordons un problème d'actualité, qu'il s'agisse des besoins en eau, de la pollution des eaux, ou de la nécessité de mettre en œuvre une politique globale de l'eau, tant en ce qui concerne sa gestion que son financement.

Comme il est écrit dans la proposition de résolution de nos collègues communistes, la France n'a pas de politique de l'eau à la mesure des besoins et des problèmes actuels et prévisibles. Donc, *a priori*, cette proposition de résolution qui nous est soumise est une bonne idée, au moins sur le principe.

La vraie question, la question qui doit nous retenir ici, est de savoir si la création d'une commission d'enquête peut servir à quelque chose, peut permettre à la fois de mettre en œuvre une politique globale de l'eau et de faire ressortir les insuffisances.

Alors, dans la forme, pourquoi une commission d'enquête ?

D'abord, je rejoins tout à fait sur ce point les conclusions écrites et orales du rapporteur qui s'interroge sur l'adéquation de la procédure mise en œuvre par rapport aux problèmes posés. En effet, une commission d'enquête est une procédure assez lourde, très formelle qui, en l'occurrence, interviendrait dans un domaine très large. De plus, les solutions proposées dans le texte même de la résolution semblent préjuger les conclusions de ladite commission.

On peut donc se demander si une mission d'information n'aurait pas été plus opportune. Il est vrai qu'il y a déjà eu une mission d'information, sous l'égide de M. Michel Barnier, sur le coût d'une politique de l'environnement et une mission d'information, présidée par M. Yves Tavernier, sur le financement à long terme de notre politique de l'eau, laquelle a remis récemment son rapport. Il est vrai qu'il existe également une mission d'information, présidée par M. Guy Malandain, sur l'usage, la consommation et la pollution de l'eau. De même, l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques aurait pu jouer un rôle dans la mise en œuvre d'une vraie politique de gestion de l'eau. Par conséquent, il n'était peut-être pas utile de proposer la création d'une commission d'enquête.

Sur le fond, il est intéressant de se reporter à l'exposé des motifs rédigé par les auteurs de cette proposition de résolution. Car si l'intervention de notre collègue communiste a semblé quelque peu atténuer, dans la forme, le contenu de cet exposé des motifs écrit, il n'en reste pas moins que celui-ci ferait presque penser à un véritable acte d'accusation. A tel point qu'on pourrait se demander si cette commission d'enquête n'aurait pas plutôt pour objectif de mettre en place une véritable commission d'accusation qui viserait à la fois les entreprises, lesquelles sont nommément désignées comme étant les principaux pollueurs, les agriculteurs, qui sont à nouveau mis en cause, la politique européenne - et c'est tout à fait normal de la part du parti communiste -, le Gouvernement, qui, apparemment, porte une lourde responsabilité dans l'absence de politique en matière de pollution de l'eau, et, enfin, pour faire bonne mesure, les sociétés d'eau !

En fait, ce n'est pas ainsi que l'on réglera le problème de l'eau en France. D'ailleurs, vous le dites vous-mêmes, chers collègues communistes, en indiquant que cette commission d'enquête doit déterminer les causes réelles des pollutions et les responsabilités. C'est bien de cela qu'il doit s'agir et non de la remise en cause d'un certain nombre d'institutions, du Gouvernement, des entreprises et des agriculteurs. La solution du problème de l'eau ne passe pas par la mise en accusation de tel ou tel. On l'a d'ailleurs bien vu récemment, monsieur le ministre, quand votre collègue chargé de l'environnement a accusé tout à fait injustement les agriculteurs d'être quasiment les uniques responsables de la pollution de l'eau.

Par ailleurs, je suis un peu surpris de voir nos collègues socialistes soutenir cette initiative communiste. Car enfin, n'est-ce pas le Premier ministre qui annonçait, il y a seulement quelques jours, qu'enfin la France allait être dotée d'une politique globale de l'eau ? N'est-ce pas le Premier ministre qui annonçait - pour la session de printemps 1991, il est vrai - le dépôt d'un projet de loi sur l'eau ? N'est-ce pas le Premier ministre qui annonçait des mesures immédiates pour lutter contre la sécheresse, si cela était nécessaire cet été ? Tout cela me paraît tout à fait louable. Alors pourquoi nos collègues socialistes, dans une sorte de besoin de séduire leurs alliés communistes - ce n'est pas la première tentative de ce genre au cours de cette session -, se portent-ils aujourd'hui au secours de ce projet de résolution du parti communiste ?

Mais notre surprise a été encore plus grande quand nous avons appris que, finalement, le Gouvernement avait décidé de renvoyer à plus tard le grand débat sur l'environnement, sur le fameux plan vert, qui avait été initialement prévu pour le 5 juin !

Au moment où la majorité semble d'accord pour créer une commission d'enquête sur la politique de l'eau, on peut se demander si ce n'est pas, une fois de plus, le meilleur moyen qui ait été trouvé pour se débarrasser d'un problème.

Compte tenu du manque de cohérence, du trop grand nombre d'arrière-pensées politiques et de l'inadéquation de la procédure par rapport aux objectifs suivis, le groupe U.D.F., comme le groupe U.D.C. d'ailleurs, votera contre la proposition de résolution présentée par les élus communistes.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion de l'article unique de la proposition de résolution dans le texte de la commission est de droit.

Je rappelle que peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

Article unique

M. le président. « Article unique. - Il est créé en application de l'article 140 du règlement de l'Assemblée nationale une commission d'enquête de trente membres sur la pollution de l'eau et la politique nationale d'aménagement des ressources hydrauliques.

« Elle déterminera les causes et les responsabilités en matière de pollution industrielle, agricole et des eaux usées des villes.

« Elle étudiera, avec toutes les parties concernées, en partant de la situation actuelle, les mesures urgentes pour une politique globale de l'eau permettant :

« - d'assurer l'inventaire permanent en quantité et en qualité des ressources en eau ;

« - de réaliser rapidement un programme général d'aménagement hydraulique et de lutte contre la pollution en accord avec les collectivités locales et les agences de bassin ;

« - d'assurer la maîtrise des grands équipements hydrauliques et l'interconnexion des bassins ;

« - de définir les aides à apporter aux collectivités locales pour leurs équipements hydrauliques et de lutter contre la pollution ;

« - d'étudier les conditions nouvelles à imposer aux sociétés industrielles pour accepter toute demande d'autorisation de prélèvement d'eau ou de rejet d'eaux usées ;

« - d'apporter tout concours souhaité par les exploitants agricoles pour l'amenée d'eau, le recyclage ou l'épuration des eaux et dans ce cadre proposer les modifications de politique agricole nécessaires pour une agriculture occupant la totalité du territoire, plus économe en ressources naturelles et en importations et enfin encourageant les fumures naturelles, par exemple les engrais verts au lieu de l'utilisation massive des engrais chimiques ;

« - donner mission à l'Institut national de recherche agronomique de développer des recherches pour une fertilisation et une lutte massive contre les parasites, non polluantes. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article unique de la proposition de résolution.

Mme Marie-France Stirbois. Contre !

(L'article unique de la proposition de résolution est adopté.)

M. Francis Delattre. Tout va aller mieux demain !

6

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

Nomination des membres

M. le président. Afin de permettre la constitution de la commission d'enquête dont l'Assemblée vient de décider la création, les candidatures devront être remises à la présidence avant le jeudi 31 mai 1990 à dix-huit heures.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le président, puis-je vous demander une suspension de séance de dix minutes ?

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures, est reprise à dix-huit heures dix.)

M. le président. La séance est reprise.

7

GESTION DU FONDS D'ACTION SOCIALE

Discussion des conclusions d'un rapport tendant à la création d'une commission de contrôle

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution de M. Charles Millon et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission de contrôle de la gestion du fonds d'action sociale (nos 1126, 1300).

La parole est à M. François Massot, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. François Massot, rapporteur. Monsieur le président, monsieur le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, mes chers collègues, nous sommes saisis d'une demande de création d'une commission de contrôle portant sur la gestion depuis l'exercice budgétaire 1985 du fonds d'action sociale. Il s'agit, vous le savez, d'un établissement public à caractère administratif dont la mission est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs immigrés et de leurs familles. Cette demande émane de M. Charles Millon et des membres du groupe U.D.F.

La commission des lois s'est penchée sur cette proposition. Elle a admis qu'il n'y avait pas de problème de recevabilité. C'est donc sur le terrain de l'opportunité qu'elle a examiné la question de savoir s'il y avait lieu de créer une telle commission de contrôle.

Les signataires de la proposition soulignent l'importance du F.A.S. dans l'action que mène l'Etat en matière d'immigration, notamment le fait que 1,3 milliard de francs de crédits publics lui sont alloués, et s'appuient sur des rapports d'inspection n'ayant fait l'objet que d'une diffusion très confidentielle.

Ils adressent au F.A.S. un certain nombre de critiques relatives à l'affectation des crédits, qui privilégieraient à l'excès et de façon inopportune le logement des travailleurs en foyers ; au manque de transparence, qui affecterait le fonctionnement du F.A.S. ; à l'octroi des subventions, qui reposerait sur des critères d'attribution incertains ; à l'insuffisante déconcentration du F.A.S., qui nuirait aux besoins des acteurs locaux.

La commission a examiné ces différents griefs et a estimé qu'il n'était pas opportun de créer une commission de contrôle.

Le Gouvernement a en effet décidé de donner au F.A.S. les moyens de jouer un rôle essentiel dans le cadre de la politique d'intégration qu'il mène. Cette préoccupation s'est d'abord traduite par la publication, au *Journal officiel* du 15 février 1990, d'un décret qui apporte au fonctionnement du F.A.S. de nombreuses améliorations concernant la composition du conseil d'administration, l'exercice de la tutelle sur les décisions prises à l'échelon régional, qui fait l'objet d'une mesure de déconcentration au profit du préfet de région, la mission des délégués régionaux, qui bénéficient de pouvoirs accrus, le fonctionnement des instances délibérantes.

Par ailleurs, un nouveau président, M. Hubert Prévot, a été nommé. Il était déjà secrétaire général du comité interministériel à l'intégration depuis décembre 1989 ; en cette qualité, il assure le secrétariat général du Haut conseil à l'intégration depuis le 2 mars.

Je rappelle enfin que la mission d'information sur l'intégration de M. Philippe Marchand s'est penchée sur ce problème. Nous ne connaissions pas ses conclusions lorsque la commission des lois a examiné cette proposition de résolution. Peut-

être la commission aurait-elle eu un avis différent si elle avait entendu auparavant M. Marchand et aurait-elle conclu à la nécessité de créer une commission de contrôle.

Je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée pour décider s'il faut suivre ou non l'avis de la commission des lois, qui a conclu au rejet de la proposition de M. Millon.

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à Mme Monique Papon.

Mme Monique Papon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la proposition de résolution présentée par M. Charles Millon tend à créer une commission de contrôle de la gestion du fonds d'action sociale.

Permettez-moi un rapide historique.

Créé par l'ordonnance du 29 décembre 1958, le F.A.S. devait accompagner l'insertion des immigrés et de leurs familles, ce qui signifiait à l'époque contribuer à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs algériens en France.

Depuis trente ans, ses objectifs ont évolué en fonction des politiques successives de l'immigration.

C'est ainsi qu'en 1964 son champ d'action s'est étendu à l'ensemble des travailleurs étrangers. Les immigrés, provenant principalement d'Algérie et d'Afrique Noire, arrivaient alors très nombreux car ils devaient compenser le manque de main-d'œuvre.

Durant les années 1966 à 1974, l'Etat a voulu contrôler les flux. La politique sociale du F.A.S. s'orienta alors vers l'immigration à vocation d'assimilation, distincte de celle qui était censée être temporaire.

Son rôle change radicalement en 1974, date à laquelle le Gouvernement français entend stopper les flux de main-d'œuvre étrangère, ainsi qu'en 1977, moment où une autre étape est franchie puisque est mise en place une politique volontariste de retour et qu'est renforcé le contrôle de l'entrée et du séjour en France des étrangers.

L'année 1981 marque un tournant, qui est en somme un retour en arrière. En effet, des dizaines de milliers d'étrangers qui étaient entrés de façon clandestine en France vont bénéficier de la régularisation de leur situation. Le gouvernement d'alors, tellement persuadé de détenir la vérité absolue, confondant majorité politique et vérité juridique, victime en fait d'égarements idéologiques,...

M. Yves Durand. Hors sujet !

Mme Monique Papon. ... prit une mesure qui eut pour effet d'exaspérer les Français sans régler les problèmes d'intégration des populations étrangères.

Le résultat, nous le connaissons tous : l'extrême droite s'est nourrie des erreurs socialistes. L'actuel Gouvernement semble avoir un peu plus de bon sens puisque le Premier ministre ne cesse d'affirmer que les flux migratoires doivent être sévèrement contrôlés afin d'être stoppés.

Le décret du 18 janvier 1983 ouvre très largement le fonctionnement du F.A.S. aux diverses composantes de la société civile, notamment à des représentants des communautés étrangères, et procède à une décentralisation de l'institution par la mise en place de nouvelles instances : les commissions régionales pour l'insertion des populations immigrées, composées pour partie de personnalités appartenant aux communautés immigrées et de représentants des salariés.

Le décret du 14 février 1990 est venu conforter l'assise de ces structures régionales.

Tel est le tableau de l'évolution du rôle du F.A.S., dont nous ne savons finalement que peu de choses.

Le rapport d'information sur l'intégration des immigrés présenté par notre collègue Philippe Marchand nous fournit un certain nombre d'éléments.

Le F.A.S. dispose en 1989 d'un budget de plus de 1,3 milliard de francs, alimenté pour plus de 80 p. 100 par une contribution des organismes de sécurité sociale, et principalement de la Caisse nationale d'allocations familiales. Il finance aujourd'hui plus de 3 000 organismes. Le rapport nous dit que le nombre d'associations financées par le F.A.S. a doublé en cinq ans, passant de 1 610 en 1985 à 3 100 en 1989. Cela confirme un des motifs invoqués pour la création de la commission de contrôle de la gestion du F.A.S. Les associations subventionnées par le F.A.S. sont légion ; il serait opportun de connaître les critères de sélection.

Le rapport nous apprend aussi que les crédits alloués au logement représentent encore près de 45 p. 100 du budget annuel. Ces fonds sont essentiellement consacrés à la gestion des foyers des travailleurs immigrés, ce qui n'est pas, toujours d'après le rapport Marchand, l'instrument d'intégration le plus adéquat. Ceci est un autre motif invoqué pour contrôler la gestion du F.A.S.

Le rapport nous indique en outre que le budget restant est alloué à la formation et à l'action sociale et culturelle. Il ne dit mot, par contre, des réalisations en ces deux domaines. L'information sur la gestion du F.A.S. est donc très insuffisante.

Le rapport propose enfin que le partenariat soit développé, notamment en direction des collectivités territoriales. L'action du F.A.S. gagnerait en efficacité si elle était davantage déconcentrée.

Le constat est sans appel : les rares informations dont nous disposons démontrent la nécessité de la réorganisation et de la réorientation du F.A.S.

Seule la transparence de la gestion pourra redonner à cet instrument d'intégration toute l'efficacité souhaitable.

Refuser le contrôle serait dommageable à l'heure où la mise en œuvre d'une véritable politique d'intégration est urgente, à l'heure où chacun, dans cet hémicycle, reconnaît cette urgence.

Notre collègue Jean-Paul Virapoullé proposait hier, lors du débat sur l'immigration et l'intégration, l'élaboration d'une charte qui permette à la fois de mieux coordonner les missions de chacun pour la maîtrise du flux migratoire et d'amplifier les politiques sectorielles, notamment en matière de logement, d'enseignement, de formation, de droit des femmes.

Cela signifie que la lutte contre l'exclusion est devenue - et l'actualité nous le rappelle sans cesse - une priorité absolue.

Tous les instruments d'intégration doivent fonctionner de façon optimale et tel doit être le cas pour les F.A.S.

Je ne voudrais pas conclure sans vous avoir convaincus, mes chers collègues, de la nécessité du contrôle de la gestion du F.A.S., donc du bien-fondé de cette proposition de résolution. Pour y parvenir, je vous dirai simplement que l'intégration ne sera efficace que si elle est motivée par une volonté politique cohérente, soutenue et sans faille. Cette volonté, chacun d'entre nous l'exprimera en votant la proposition de résolution.

L'heure est non plus aux querelles partisans, mais à l'union de tous dans la lutte contre l'exclusion par l'intégration. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Francis Delattre.

M. Francis Delattre. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues. Le groupe Union pour la démocratie française est très attaché à la fonction de contrôle du Parlement sur l'activité des services publics. Il l'est encore plus lorsque les services en question sont censés contribuer à la mise en œuvre d'une action aussi urgente, aussi prioritaire que l'intégration des étrangers qui souhaitent être intégrés.

C'est précisément l'objet du fonds d'action sociale, qui a été créé en 1958 et qui représente un potentiel financier important, de l'ordre de 1,3 milliard de francs. Mais, à l'évidence, ce potentiel n'a pas toujours été utilisé de manière satisfaisante.

Le groupe U.D.F., dans sa proposition de résolution, a appelé l'attention sur trois éléments négatifs de la gestion du F.A.S., lesquels ont empêché ce fonds d'être un instrument administratif efficace et bien géré.

En premier lieu, l'affectation des crédits du F.A.S. ne répond pas aux véritables priorités. Je ne citerai comme exemple que la part encore très importante des crédits consacrés aux foyers de travailleurs, alors que cette formule n'est pas, à l'évidence, la mieux adaptée aux exigences de l'insertion.

En deuxième lieu, la répartition des crédits du F.A.S. entre un très grand nombre d'associations n'est pas satisfaisante. Les chiffres ont déjà été rappelés : 1 610 associations étaient subventionnées en 1985, 2 070 en 1986 et 3 100 en 1989. Ce saupoudrage, accompagné de reconductions automatiques, fait obstacle à des actions bien ciblées, sélectives, dont les résultats devraient donner lieu à une évaluation rigoureuse.

En troisième lieu, la gestion passée du F.A.S. s'est caractérisée par un manque de rigueur et par une incontestable opacité. Il est de notoriété publique que les contrôles exercés par la Cour des comptes et l'inspection générale des finances ont fait ressortir de graves faiblesses dans le fonctionnement du fonds. On sait que le problème se pose même au sein de l'institution puisque de nombreux éléments d'information ne sont même pas communiqués au conseil d'administration du F.A.S.

Tout cela sur fond de centralisation quelque peu excessive !

Ces éléments nous conduisent à être un peu moins optimistes que notre collègue Marchand, qui a écrit dans son rapport : « Le F.A.S. a toujours su faire face au défi qui lui était lancé par le changement de la place occupée par l'immigration au sein de la société française. » Tout le débat d'hier ferait plutôt penser le contraire !

La majorité, au sein de la commission des lois, suivant le rapporteur, n'a pas contredit complètement les éléments de critique que je viens de rappeler. Elle a néanmoins rejeté la proposition de résolution du groupe U.D.F. Elle l'a fait en arguant du fait que des mesures avaient été prises dans la période récente pour remédier aux faiblesses de la gestion passée : régionalisation et déconcentration renforcées du F.A.S., effort pour redéployer les crédits et les affecter aux besoins réellement prioritaires, meilleure liaison entre la politique de l'Etat et l'action du F.A.S. depuis que la présidence du fonds est confiée au nouveau secrétaire général à l'intégration.

A supposer que ces éléments aient un contenu véritable, ils sont encore aujourd'hui trop récents pour que l'on sache s'ils ont des incidences sensibles sur la qualité de la gestion du fonds.

Par ailleurs, le fait même qu'une action de redressement soit en cours ne devrait pas faire obstacle à une « radiographie poussée » de la part d'une commission de contrôle qui élaborerait sans doute un diagnostic précis et avancerait des propositions nombreuses pour améliorer la qualité de la gestion du F.A.S. et de son action.

C'est donc avec conviction que je réitère, au nom du groupe U.D.F., la demande de constitution d'une commission de contrôle, qui apporterait un « plus » à l'efficacité de la politique d'intégration des étrangers dans la société française.

En outre, la qualité du dialogue entre majorité et opposition à l'Assemblée nationale suppose que la majorité reconnaisse le droit de la minorité de susciter des actions de contrôle. Faut de quoi, faute de consentir un geste en direction de la minorité, comme en matière de propositions de loi, la majorité confirmerait le peu de cas qu'elle fait des droits du Parlement.

J'espère que ce dernier point contribuera au soutien, par tous les groupes, d'une proposition de résolution légitime tendant à créer une commission de contrôle de la gestion du F.A.S. Cette proposition est selon nous légitime d'un triple point de vue.

Tout d'abord, et les rapports des deux inspections y font allusion, les fonds publics doivent être affectés à des dépenses qui sont réellement d'intérêt général.

Ensuite, le contrôle d'efficacité des moyens mis à la disposition d'une politique d'intégration des étrangers est considérée par 80 p. 100 de nos concitoyens comme prioritaire.

Enfin, et c'est peut-être le plus important, mes chers collègues socialistes, la transparence a un intérêt pédagogique, notamment pour l'opinion, dans une matière souvent soumise, vous le savez bien, à des griefs plus ou moins démagogiques.

Je terminerai par une observation qui n'a rien à voir avec le F.A.S.

Je profiterai de votre présence, monsieur le ministre, pour vous demander si, dans le cadre de cette transparence, vous pourriez nous donner les chiffres, qui font toujours l'objet de présentations soit parcellaires, soit critiques, soit inexactes, représentant la part des étrangers, en recettes et en dépenses, pour l'ensemble des trois branches de la sécurité sociale.

J'ai regardé hier, par hasard, une émission sur Antenne 2, où j'ai trouvé que l'on présentait les choses d'une façon particulièrement choquante et inexacte. On nous dit toujours que les immigrés coûtent cher à la sécurité sociale, mais personne n'énonce clairement les vrais chiffres ! Si vous pouviez nous les dire, monsieur le ministre, nous ferions tous un pas vers

la transparence et ramènerions peut-être le débat sur cette importante question à ses réelles proportions. Je vous en remercie à l'avance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Marie-France Stirbois.

Mme Marie-France Stirbois. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de relever que nous ne sommes même pas dix pour discuter d'une organisation particulièrement douteuse.

Les députés de l'U.D.F. sont toujours aussi naïfs quand ils proposent la création d'une commission de contrôle de la gestion du fonds d'action sociale pour les immigrés et leurs familles, pensant qu'une telle mesure sera suffisante pour mettre fin à la gabegie qui règne dans cet organisme.

A l'adresse de M. Millon, qui n'est pas là, je dirai que, avant de faire du replâtrage, il faut s'attaquer aux racines du mal. Or le F.A.S. est une « tirelire de l'agitation », pour reprendre l'expression employée il y a quelques années par l'un de ses administrateurs. Il constitue également un détournement caractérisé de fonds publics. Enfin, son développement peut être comparé à celui du Carrefour du développement du fait du climat délétère qui entoure la plupart de ses actions.

Tirelire de l'agitation des professionnels de l'antiracisme, le F.A.S. contribue, depuis des années, au financement de la subversion. Rappelez-vous, mes chers collègues, que la « marche des Beurs » a été essentiellement financée par le F.A.S. Quant au leader de cette marche, Toumi Djaidja, aujourd'hui reconverti dans l'intégrisme et poursuivi à l'époque pour vol à main armée, il était soutenu par le F.A.S. et défendu par M^e Bouchet, alors président du F.A.S. et auteur d'un rapport sur le racisme récemment remis à Michel Rocard.

Trouvez-vous normal que Radio Beur, Radio Berbère ou Radio Soleil, qui lancent de véritables appels à l'émeute au sein de la population d'origine islamique, bénéficient de l'aide du F.A.S. ?

Et que penser de Farid Gabtani, le leader de La Voix de l'Islam, qui a révélé à la télévision française avoir reçu 400 000 francs de subventions du F.A.S. sous couvert d'alphabetisation ?

Pourquoi le F.A.S. subventionne-t-il régulièrement des associations parapolitiques, comme l'Association des progressistes de Turquie et l'Association démocratique des travailleurs de Turquie, qui sont des courroies de transmission du parti communiste turc et qui entretiennent un climat de terrorisme marqué auprès de leurs coreligionnaires ?

Enfin, n'est-il pas scandaleux que le F.A.S. subventionne officiellement des associations islamiques, telles que l'Association islamique de Goussainville dont les statuts prônent ouvertement l'attachement aux règles les plus strictes de l'Islam ?

Le F.A.S. est un instrument de détournement de fonds publics, et cela pour plusieurs raisons.

La confidentialité des comptes financiers du F.A.S. est illégale, la loi de 1978 sur la communication des documents administratifs est formelle à ce sujet. Au surplus, dans une circulaire du 15 janvier 1988, Jacques Chirac a rappelé que les associations recevant des fonds publics devaient être contrôlées lorsqu'elles étaient financées à plus de 90 p. 100 par la caisse nationale des allocations familiales. Il est normal que les cadres salariés, les ouvriers, en bref tous ceux qui cotisent pour les allocations familiales, soient mécontents de ce détournement.

Et ce n'est pas à vous, mes chers collègues de l'U.D.F. et du R.P.R., de souligner ce mécontentement puisque vous avez accepté le déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales. Pas plus que M. Barre - qui, du reste, n'est pas là - qui a pénalisé les cadres salariés et la maîtrise d'encadrement en déplaçant les cotisations d'assurance maladie.

Je voudrais aussi apprendre à nos amis agriculteurs qu'ils contribuent eux aussi au financement du F.A.S.

En effet, depuis le décret paru au *Journal officiel* du 4 avril dernier, ils paient une taxe de 4 p. 100 sur la betterave pour financer les prestations sociales agricoles. Or la caisse centrale d'allocations familiales agricoles participe, elle aussi, au financement du F.A.S.

Saviez-vous que, pour 1989, le budget de cette organisation a été, en fait, de 1,8 milliard de francs - et non de 1,3 milliard de francs, madame Papon -, soit près de 200 milliards de centimes ? Et il ne faut pas oublier le cofinancement apporté par les régions, les départements, les communes et certains ministères.

Le fonctionnement du F.A.S. peut être comparé à celui du Carrefour du développement. Le ministère de la coopération subventionnait cette association qui en subventionnait d'autres réalisant des actions n'ayant rien à voir avec le financement du tiers monde. Le même schéma se produit avec le F.A.S., dont la vocation était, à l'origine, d'aider les travailleurs algériens dont la famille était restée au pays.

Il y a quelques années, mille associations étaient subventionnées. Elles sont plus de trois mille aujourd'hui, avec leurs différentes ramifications, et elles n'ont rien à voir avec l'aide initiale accordée en 1958 par l'intermédiaire des cotisations d'allocations familiales. Il y a donc détournement de la finalité et de l'objet des cotisations d'allocations familiales au profit d'associations subversives.

Mes chers collègues, je ne voterai pas cette proposition de résolution.

Au nom du Front national, je demande la communication des comptes du F.A.S., ainsi qu'une refonte en profondeur de son fonctionnement et de la composition de son conseil d'administration où les étrangers finissent par faire la loi et décident des sommes qu'ils allouent à leurs petits copains.

Y a-t-il au monde un pays étranger où des Français pourraient disposer d'un tel budget pour alimenter leurs propres associations ?

M. le président. Madame Stirbois, vous avez épuisé votre temps de parole. Je vous demande de conclure.

Mme Marie-France Stirbois. Je conclus, monsieur le président.

Ce n'est pas une simple réformette visant à créer une commission de contrôle qui changera grand-chose. C'est la raison pour laquelle je voterai contre, en repensant à un article publié dans le journal protestant réformé, où un haut responsable du F.A.S., Patrick Kaltenbach, se trouvait être le premier à dénoncer « les véritables bantoustans » qui se créent dans les foyers de travailleurs gérés par le F.A.S., et regrettait la mainmise de l'Islam sur cet organisme.

Ce qu'il faut, en fait, ce n'est pas réformer le F.A.S., c'est le supprimer !

M. le président. La parole est à M. Yves Durand.

M. Yves Durand. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si j'ai bien compris, notre débat tend à rendre le F.A.S. encore plus efficace, pour une meilleure intégration, et non pas à permettre à certains des effets de manche des plus douteux pour demander la suppression d'un organisme qui existe depuis bien longtemps, en tenant un discours dont on connaît, hélas ! les effets.

Je m'en tiendrai quant à moi à se débat, qui est essentiel et qui se suffit à lui-même.

La demande de constitution d'une commission de contrôle sur le F.A.S. présentée par l'U.D.F. a pu surprendre. En effet, depuis sa création, en 1958, le F.A.S. accomplit - vous l'avez rappelé, madame Papon, monsieur Delattre - un travail que je crois excellent et qui a été reconnu par tous, en dépit d'un certain nombre de difficultés et, je le reconnais, d'imperfections.

Il a su en particulier, et ce n'était pas tâche facile, s'adapter à toutes les politiques d'immigration menées depuis 1958. Des améliorations ont été apportées à son fonctionnement, et récemment encore, ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur le rapporteur, pour répondre plus précisément aux données actuelles du problème de l'immigration et pour faire face à un certain nombre de difficultés internes.

Une commission de contrôle ? Pourquoi ? Je dirai plutôt : une commission de contrôle ? Peut-être !

Les propos que je viens d'entendre me confortent dans mon opinion, madame Papon, monsieur Delattre.

Personnellement, je ne souhaite pas que cette commission d'enquête tourne à l'inquisition, ni qu'elle se traduise par une suspicion à l'égard des responsables, du personnel ou par une négation de l'action du F.A.S...

M. Francis Delattre. Nous n'avons jamais voulu cela !

M. Yves Durand. Je ne prétends pas, madame Papon, monsieur Delattre, que c'est ce que vous dites et voulez faire. Mais je regretterais qu'à l'extérieur de cette enceinte on en arrive à le croire.

Certes, des améliorations sont possibles et nécessaires, ainsi que l'a reconnu M. le rapporteur lui-même. Il y en a eu. D'autres sont proposées. Un débat a eu lieu hier. Une mission a réuni, autour de M. Marchand, l'ensemble des groupes de cette assemblée. Elle a travaillé longuement et au fond sur les problèmes de l'immigration et de l'intégration. M. Marchand, dans son rapport, a même formulé des propositions pour l'amélioration du travail du F.A.S.

On pouvait considérer que ces propositions suffisaient pour que le F.A.S. continue d'être un outil efficace. Vous ne le pensez pas, mes chers collègues.

Il est vrai que le rapport Marchand apporte des éléments nouveaux par rapport à la discussion que nous avons eue en commission des lois, lorsque nous avons examiné votre demande de création de commission de contrôle.

Les questions que nous nous posons sont désormais encore plus précises et nous devons les prendre en compte, ainsi que l'a indiqué M. le rapporteur dans sa conclusion.

Monsieur Delattre, vous nous avez dit que vous souhaitiez un geste. Pourquoi pas ? Et si cette commission de contrôle doit permettre de démontrer combien le F.A.S. peut être un outil encore plus efficace d'intégration, le groupe socialiste ne s'opposera pas à sa création.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Millet.

M. Gilbert Millet. Juste un mot, monsieur le président, pour vous dire ici que notre groupe est évidemment très attaché à la transparence. Le Parlement devrait fonctionner sur ce principe et donc, *a priori*, la création d'une commission de contrôle nous paraît souhaitable.

Mais nous pensons dans le même temps que la droite, compte tenu de sa politique en matière d'immigration, n'est pas qualifiée pour aborder cette question...

M. Francis Delattre. Quant à nous, nous n'avons pas utilisé de bulldozers !

M. Gilbert Millet. Je vous ai écouté. Permettez-moi donc de m'expliquer à mon tour !

La droite, disais-je, ne nous semble pas qualifiée pour aborder cette question d'une telle importance sociale, sous l'angle sous lequel il nous paraît qu'elle doit être abordée.

Je rappellerai que cette politique de la droite a pour nom la loi Pasqua, le code des nationalités et, dans la dernière période, un certain nombre de déclarations sur les problèmes sociaux touchant les immigrés, ce qui ne la différencie guère - les « passerelles » sont nombreuses - avec ce que dit le Front national.

Aussi nous semble-t-il, sans faire d'amalgame, que les représentants de la droite ne sont pas qualifiés en l'occurrence pour donner des leçons. Pour cette raison, le groupe communiste s'abstiendra.

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. Monsieur le président, mesdames, messieurs, naturellement le Gouvernement ne fera aucun obstacle à cette initiative parlementaire de l'Assemblée, s'en remettant à la sagesse pour ce qui est de la création d'une commission de contrôle chargée d'examiner l'ensemble du fonctionnement du fonds d'action sociale.

Si cette commission est créée, elle aura l'occasion d'organiser des auditions au cours desquelles le Gouvernement pourra fournir de plus amples informations. Mais il me semble opportun d'apporter dès maintenant quelques précisions pour rectifier certains propos tenus ici.

D'abord, le F.A.S. met chaque année à la disposition du Parlement l'ensemble des documents nécessaires au contrôle budgétaire, je vous le rappelle. Par exemple, j'ai sous les yeux l'annuaire des organismes financés par le F.A.S. en 1989, et il s'agit du dernier document remis aux commissions permanentes du Parlement chargées d'assurer le contrôle budgétaire. Car, je vous le rappelle, il s'agit de

crédits votés par le Parlement qui dispose donc, d'ores et déjà, de tous les éléments d'information lui permettant d'assurer le contrôle qu'il souhaite exercer dans le cadre de son activité permanente.

En outre, la proposition de résolution a été déposée au mois de décembre 1989. Or depuis, et M. le rapporteur Massot y a fait allusion, le F.A.S. a fait l'objet de modifications tenant compte de critiques formulées dans des rapports précédents. En effet, un décret modifiant le fonctionnement du F.A.S. et le réorganisant a été publié le 14 février dernier. C'est un élément nouveau depuis le dépôt de proposition de résolution.

Plusieurs intervenants ont fait allusion au rapport de la Cour des comptes qui avait mis en évidence divers problèmes de fonctionnement du F.A.S. C'est d'ailleurs ce qui a conduit le Gouvernement, sous mon autorité, dans ce secteur, à publier le décret de février dernier. Le rapport de la Cour des comptes a été publié en 1986, mais il porte sur la gestion de 1980 à 1983. Depuis 1983, beaucoup de choses se sont passées, et notamment des réorganisations.

Enfin, je ne voudrais pas laisser s'achever ce débat sans revenir sur certaines désinformations - je pense à ce qu'a dit Mme Stirbois notamment.

Mme Marie-France Stirbois. Je n'ai dit que la vérité !

M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. Mme Stirbois a fait allusion à des comparaisons avec d'autres associations qui ont défrayé la chronique et qui n'ont strictement rien à voir avec la politique conduite en faveur des personnes d'origine étrangère ; or, il n'est pas possible d'opérer une quelconque comparaison avec une autre association dans la mesure où le F.A.S. n'est précisément pas une association mais un établissement public.

J'ai parlé de désinformation à cause d'un argument que vous avez utilisé, madame le député. Vous avez tenu, en effet, à rappeler un incident qui m'a conduit à formuler une mise au point. Vous avez indiqué que M. Farid Gabtani s'exprimant au nom de *La Voix de l'Islam* avait lui-même évoqué le fait qu'il avait bénéficié de subventions à l'époque du F.A.S. Certains responsables politiques se sont éparés à l'époque de cette déclaration de M. Farid Gabtani sur La Cinq pour prétendre que le F.A.S. avait subventionné des terroristes. Je vous renvoie, madame, au démenti que La Cinq elle-même a dû publier à la suite de cette affirmation...

Mme Marie-France Stirbois. Oh, il s'agissait de cours d'alphabétisation !

M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale ... qui n'a jamais été démontrée. La déclaration, non fondée, de M. Farid Gabtani, n'a jamais pu être prouvée ! Si quelqu'un ment sur une chaîne de télévision et si vous considérez, madame Stirbois, que cette information a un fond de vérité, c'est vous qui en portez la responsabilité.

Mme Marie-France Stirbois. Trop facile !

M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. Je tiens à préciser, puisque l'occasion m'en est donnée, et dans la mesure où la gestion que vous souhaitez contrôler s'étend sur plusieurs années, que la gestion en cause est celle de 1988. A cette époque, il ne peut y avoir absolument aucune contestation : le F.A.S. n'a jamais financé *La Voix de l'Islam*. L'affirmation était totalement fautive !

Enfin, la dernière question que M. Delattre m'a posée était connexe par rapport au problème du F.A.S.

M. Delattre m'a demandé quels étaient les chiffres de l'équilibre du « coût social », en termes de prestations sociales, de la présence de populations d'origine étrangère sur notre territoire.

Nous en avons parlé hier. En effet, nous ne disposons pas d'études récentes sur cette question. Mes services ont eu l'occasion, à la demande d'un quotidien auquel je vous renvoie, d'établir des fiches qui font le point sur le sujet. Ces fiches sont à la disposition de tous les membres du Parlement. Le quotidien a publié ces informations hier et je peux vous le passer. Pour apprécier l'équilibre, la proportion entre prestations servies aux étrangers et cotisations payées par eux, nous ne disposons que d'une étude de l'E.N.A. de 1982. Elle montrait d'ailleurs que dans les trois branches de la protection

sociale, nous pouvions constater un équilibre entre le coût des prestations versées aux populations d'origine étrangère et les recettes liées à l'activité de ces populations.

Dans le programme annuel de l'inspection générale des affaires sociales pour cette année, j'ai demandé qu'une étude de ce type soit inscrite. Lorsqu'elle sera réalisée, dans le cadre des relations entre le Gouvernement et le Parlement, ces informations seront transmises au Parlement.

Telles sont, monsieur le président, les quelques précisions que je souhaitais apporter dans ce débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Francis Delattre, à titre exceptionnel...

M. Francis Delattre. Monsieur le ministre, je tiens à ajouter une observation que je crois très importante.

Hier, à la télévision, comment ont été présentées les choses ? On a dit : première branche, les allocations familiales ; participation des étrangers aux recettes : 5 et quelque...

M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. 5 quoi ?

M. Francis Delattre. Je ne sais plus, c'est le différentiel.

Dépenses, c'est-à-dire prestations : 9 et quelque. Il y a un peu plus de 4 points d'écart entre les prestations versées aux immigrés et les cotisations qu'ils versent.

Après, on a eu l'honnêteté d'ajouter que pour la branche maladie, c'était l'inverse : c'est-à-dire que les étrangers contribuent plus au régime de la maladie qu'ils ne contribuent aux dépenses, mais l'écart est de 1 p. 100. Le rapport des dépenses du budget des allocations familiales et de la branche maladie va de 1 à 4. Nous le savons tous, ici. Donc sur deux branches de la sécurité sociale, globalement les ressources et les dépenses s'équilibrent. Il est fort probable même que pour le régime des retraites, le résultat soit légèrement positif.

Des informations de ce type, non fondées, faussent le débat actuel et alimentent toutes les démagogies. C'est le phénomène du bouc émissaire. Toujours la faute de l'autre ! Le régime de la sécurité sociale est déficitaire parce qu'il y a les autres !

La simple transparence et la vérité des chiffres dans ce domaine essentiel permettraient déjà de couper court à beaucoup de rumeurs et de fausses informations.

M. Gilbert Millet. Il a raison.

M. le président. Conformément au premier alinéa de l'article 94 du règlement, j'appelle l'Assemblée à se prononcer sur les conclusions de rejet présentées par la commission.

Mme Marie-France Stirbols. Je suis contre !

M. Gilbert Millet. Le groupe communiste s'abstient.

(*Les conclusions de rejet, mises aux voix, ne sont pas adoptées.*)

M. le président. L'Assemblée n'a pas adopté les conclusions de rejet.

En conséquence, nous passons à la discussion de l'article unique de la proposition de résolution.

Je rappelle que peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

Article unique

M. le président. « Article unique. - Conformément aux articles 140 et suivants du règlement, il est créé une commission de contrôle de trente membres chargés d'examiner la gestion du Fonds d'action sociale (F.A.S.) depuis l'exercice budgétaire 1985. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article unique de la proposition de résolution.

M. Gilbert Millet. Même vote que précédemment !

(*L'article unique de la proposition de résolution est adopté.*)

8

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE CONTRÔLE

Nomination des membres

M. le président. Afin de permettre la constitution de la commission de contrôle dont l'Assemblée vient de décider la création, les candidatures devront être remises à la présidence avant le jeudi 31 mai 1990, à dix-huit heures.

9

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi portant diverses dispositions en matière de sécurité routière et maritime.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1394 distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi modifiant le code civil et relatif à la responsabilité du fait du défaut de sécurité des produits.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1395, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

10

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Robert Poujade et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à permettre la dation en paiement des droits de succession, des droits sur les mutations à titre gratuit entre vifs et du droit de partage par la remise de biens immobiliers susceptibles d'être annexés au domaine du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1370 distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Adrien Zeller une proposition de loi tendant à l'indemnisation de certains dommages liés à la perfusion de produits sanguins.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1371 distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Bernard Pons et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à compléter la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée afin de permettre aux collectivités locales de participer aux dépenses d'investissement des établissements d'enseignement privés.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1372 distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Mauger et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à permettre aux pupilles de la nation d'être ressortissants de l'Office national des anciens combattants, sans condition d'âge.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1373 distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Edouard Landrain une proposition de loi tendant à instituer une garantie de paiement au profit du locateur d'ouvrage dans les marchés privés de travaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 1374, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la lutte contre l'apartheid.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1375 distribuée et renvoyée à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Marcellin Berthelot et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à démocratiser la composition de la commission nationale de l'informatique et des libertés instaurée par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1376 distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gilbert Millet et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à lutter contre la drogue.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1377 distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Toubon une proposition de loi tendant à modifier l'article 199 du code de procédure pénale en ce qui concerne la comparution personnelle d'un inculpé en détention provisoire.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1378 distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Jacques Weber et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative aux équipements et services de lutte contre la maladie mentale.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1379 distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Léonce Deprez une proposition de loi tendant à établir une organisation territoriale du tourisme en France.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1380 distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Léonce Deprez une proposition de loi tendant à réglementer les ventes en soldes dans les communes touristiques.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1381, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Michel Noir une proposition de loi relative à la diffusion et la reproduction de l'enregistrement audiovisuel et sonore des débats du procès Klaus Barbie.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1382, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la

République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Mazeaud et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée par la loi n° 90-34 du 10 janvier 1990 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France et à créer un Office national central pour la répression de l'immigration clandestine.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1383, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Mazeaud et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à aggraver les peines applicables en matière d'entrée ou de séjour irréguliers des étrangers en France.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1384, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Mazeaud et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à créer une dotation complémentaire d'intégration.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1385, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Mazeaud et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à organiser les conditions permettant le regroupement familial en France.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1386, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Louis Mermaz et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à rendre plus efficiente la politique de coopération de la France et à élever le niveau qualitatif et quantitatif de la contribution française au développement.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1387, distribuée et renvoyée à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Xavier Hunault une proposition de loi tendant à insérer une garantie de paiement au profit du locateur d'ouvrage dans les marchés privés de travaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1388, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. François d'Harcourt une proposition de loi tendant à créer une commission nationale des méthodes substitutives à l'expérimentation animale.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1389, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu une proposition de loi de M. Louis Mermaz et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à assujettir les carrières aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 et à créer la commission départementale d'agrément des carrières.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1390, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la

République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

11

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Pierre Worms un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi de M. Jean Oehler et plusieurs de ses collègues relative aux zones non *aedificandi* de la ville de Strasbourg (n° 1248).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1369 et distribué.

J'ai reçu de M. Alain Vidalies un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi et la lettre rectificative favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires (nos 1077 et 1332) et la proposition de loi de M. Louis Mermaç et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les dispositions du code du travail relatives aux contrats à durée déterminée, au travail temporaire et à la sous-traitance (n° 960).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1392 et distribué.

J'ai reçu de M. René Dosièrè un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux (n° 1322).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1393 et distribué.

12

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Pierre Balligand un rapport d'information déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur l'aménagement du territoire. Le rapport d'information sera imprimé sous le n° 1396 et distribué.

13

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi modifié par le Sénat relatif à l'affectation aux instituts universitaires de formation des maîtres des biens mobiliers et immobiliers affectés aux écoles normales d'instituteurs, et portant diverses dispositions relatives à l'Education nationale.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 1391 distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

14

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmise par M. le Président du Sénat, une proposition de loi adoptée par le Sénat tendant à modifier l'heure légale.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1397, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

15

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI MODIFIÉE PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmise par M. le Président du Sénat, une proposition de loi, modifiée par le Sénat tendant à rendre identique, pour les médicaments et les autres produits, la durée effective de la protection assurée par les brevets.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 1398 distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges.

16

ORDRE DU JOUR

M. le président. Lundi 28 mai 1990, à quinze heures, première séance publique :

Discussion du projet de loi n° 1336, adopté par le Sénat, relatif à la Réunion des musées nationaux (rapport n° 1367 de M. Charles Metzinger, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Discussion du projet de loi n° 1304, adopté par le Sénat, relatif aux fondations et aux fondations d'entreprise et modifiant la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat (rapport n° 1368 de Mme Hélène Mignon, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

ERRATA

I. - *Au compte rendu intégral de la 1^{re} séance
du vendredi 4 mai 1990*

(*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale,
du samedi 5 mai 1990)

CRÉDIT-FORMATION

Page 1050, 2^e colonne, dans le 2^e alinéa :

Au lieu de : « L'amendement n° 45, présenté par... »,

Lire : « L'amendement n° 5, présenté par... ».

Page 1054, 2^e colonne, article 7, dans la deuxième ligne du 1^{er} alinéa :

Au lieu de : « L. 950-5-2 »,

Lire : « L. 920-5-2 ».

II. - *Au compte rendu intégral de la 2^e séance
du vendredi 4 mai 1990*

(*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale,
du samedi 5 mai 1990)

CRÉDIT-FORMATION

Page 1066, 2^e colonne, article 15 :

a) Supprimer l'intitulé : « tome III » ;

b) dans le 6^e alinéa, 1^{re} ligne :

Au lieu de : « Les chapitres 1^{er} et II... »,

Lire : « III. - Les chapitres 1^{er} et II... ».

III. - *Au compte rendu intégral de la 3^e séance du vendredi 11 mai 1990*
(*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, du samedi 12 mai 1990)

SERVICE PUBLIC DE LA POSTE
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Page 1248, 2^e colonne, amendement n° 188, dans le 2^e alinéa, 3^e ligne :

Au lieu de : « article 1631 »,
Lire : « article 1641 ».

Page 1261, 2^e colonne, article 13, dans la 1^{re} ligne :

Au lieu de : « Chaque exploitant est doté... »,
Lire : « Chaque exploitant public est doté... ».

Page 1285, 1^{re} colonne, article 39, dans la 2^e ligne du paragraphe XI :

Au lieu de : « lettre recommandée au directeur... »,
Lire : « lettre recommandée adressée au directeur... »

IV. - *Au compte rendu intégral de la 2^e séance du mardi 15 mai 1990*

(*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, du mercredi 16 mai 1990)

PROTECTION DES PERSONNES HOSPITALISÉES
EN RAISON DE TROUBLES MENTAUX

Page 1326, 2^e colonne, article L. 330 du code de la santé publique, dans la 2^e ligne du 1^{er} alinéa :

Au lieu de : « de toute autre personne »,
Lire : « de toute personne ».

Page 1339, 1^{re} colonne, article L. 341 du code de la santé publique, dans le 6^e alinéa (5^o) :

Au lieu de : « sauvegarde de la justice »,
Lire : « sauvegarde de justice ».

V. - *Au compte rendu intégral de la 1^{re} séance du jeudi 17 mai 1990*

(*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, du vendredi 18 mai 1990)

POLLUTION DE LA MER PAR LES HYDROCARBURES

Page 1475, 2^e colonne, article 5 *ter*, dans la 5^e ligne :

Au lieu de : « ou toute personne »,
Lire : « ou toute autre personne ».

Page 1475, 2^e colonne, article 6, dans le 2^e alinéa, 3^e ligne :

Au lieu de : « articles 1^{er}, 2, 4, 4 *bis*, 4 *ter*, 5 *bis* »,
Lire : « articles 1^{er}, 2, 4, 4 *bis*, 4 *ter*, 5, 5 *bis* ».

**CONVOCATION
DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS**

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le **mardi 29 mai 1990**, à **dix-neuf heures trente**, dans les salons de la présidence.

NOMINATIONS DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES,
FAMILIALES ET SOCIALES

M. Robert Le Foll a été nommé rapporteur sur le projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants (n° 1364).